Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 38 / A viz Gouere - Juillet 2017

« Toul ar Veleien, ou le Trou des Prêtres - Ce fut dans cette partie que les prêtres réfractaires bretons allèrent se cacher pendant la Terreur, dans un endroit appelé Bec ar Grip où il n'y a que rochers, gouffres et précipices ... » , J.M. Déguignet (1834-1905).

Les grandes balades historiques du trimestre

Pour nos premières balades historiques en ce second trimestre 2017, nous avons exploré le lieu sauvage et méconnu de la vallée du Stangala. En commençant par une randonnée sur la crête de Griffonez, dans les grottes de Toul-ar-veleien, près du monstre de Beg-a-grip. En poursuivant par un voyage dans le temps au manoir noble voisin du 15e au 17e siècle.

Ensuite on lira avec plaisir le journal du voyageur brestois Jean-François Brousmiche qui a sillonné le finistère en 1829-31 et qui y décrit le moulin à papier d'Odet et le manoir de Lezergué.

Après, on se baladera du côté des îles avec GwenAël Bolloré producteur d'un film qui a fait date dans l'histoire du cinéma breton. Et on analysera le projet de fabrique de pâte hors sol de son père René en 1923.

Du côté des écoles, on s'intéressera d'une part à la pompe et aux conditions d'hygiène de l'école communale en 1929, et d'autre part aux épidémies de rougeole, dysenterie et teigne dans les écoles du bourg de 1908 à 1921.

Pour ce qui concerne l'inventaire des églises et chapelles lors du Concordat entre 1804 et 1814, les curés desservants de la paroisse doivent répondre aux questionnaires diocésains.

En plein 19e siècle, Déguignet a dévoilé dans ses mémoires la curieuse légende du chat noir ; aujourd'hui un conteur contemporain, Maurice Poulmac'h, la narre joliment en langue bretonne.

La chapelle de Kerdévot sera peut-être aussi pour vous un lieu de promenade estival : on vous propose un jeu d'énigme pour égayer votre visite. Et on en profite pour révéler la localisation d'un exemplaire du vieux cantique de Kerdévot, celui de 1712 : il est conservé à l'abbaye de Landévennec.

Et enfin pour finir notre balade, nous vous révélons ce qu'on considère comme un vrai scoop : la plus vieille mention d'Ergué réputée datée du 12e siècle est sans doute apocryphe. Pour le prouver on est allé à la source photographier les originaux du trésor des chartes à Paris.

À une future rentrée studieuse sur le GrandTerrier. Ar henta gwell, Jean Cognard

Table des matières

A la recherche du griffon et de la grotte des curés à Beg-a-grip, « *Toul ar veleien* »	1
Le papier terrier du manoir et lieu noble de Griffonez, « *Paper douarenn an maner kozh* »	4
Voyage d'un Brestois à Odet et Lezergué au début du 19e siècle, « *Bale ar vro Penn-ar-Bed* »	7
Les Naufrageurs, film référencé dans la Bretagne au cinéma, « *Paotred ar c'hil-krog* »	9
Le projet de René Bolloré d'une fabrique de pâte hors sol, « *Doaz evit ar veihl-paper* »	13
Conflit autour de la pompe de Lestonan pour raison d'hygiène, « *Reuz ar blomenn Leston'* »	16
Rapports sur les épidémies dans les écoles du bourg en 1908-21, « *Fluz e skolioù gwechall* »	19
Enquêtes diocésaines sur le patrimoine paroissial lors du Concordat, « *Enklaskoù ar barrez* »	21
La légende du chat noir selon J.-M. Déguignet et M. Poulmac'h, « *Foar ar c'hizier du* »	23
Cantique ancien et visites guidées à la chapelle deKerdevot, « *Kantig koeh hag an henher* »	25
Charte de l'aumônerie des Hospitaliers à Ergue aux 12e et 15e siècle, « *Teul ar c'hroaziadeg* »	27

Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - *Embannet gant* / Edité par : Association GrandTerrier, 11, rue Buffon. 91700 Sainte-Geneviève, France - *Rener ar gazetenn* / Responsable de la publication : Jean Cognard - *Enrolladur* / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - *Postel* / Courriel : kannadig@grandterrier.bzh - *Lec'hienn* / *Site Internet* : www.grandterrier.net et www.grandterrier.bzh

A la recherche du griffon et d'une grotte à Beg-a-grip

Toul ar veleien

Les chemins balisés du Stangala ignorent complètement cet endroit bucolique que seuls quelques anciens se remémorent avec beaucoup d'émotion, tellement ils y ont crapahuté quand ils étaient enfants [1] ; le lieu est pourtant accessible et vaut le détour.

La grotte des curés, couramment appelée « *Toul ar veleien* » depuis le 19e siècle de Jean-Marie Déguignet, servait d'abri pour les curés réfractaires de la Révolution et le « *Grip* » est l'évocation de l'animal fabuleux du lieu éponyme de Griffonès. Nous vous proposons d'y aller avec le concours des explications et du reportage photos ci-dessous.

Promontoire de Griffonez

Le point de départ est le bout du chemin balisé de Griffonez depuis le parking d'Erguéé-Gabéric. Ce chemin aboutit à un double promontoire dominant la vallée de l'Odet qui coule en contrebas vers la ville de Quimper. Le premier point de vue était autrefois le début d'un chemin qui descendait de façon abrupte en direction de l'Odet et du moulin de Meil-Poul. Le deuxième plateau est plus large et le point de vue vaut une visite, mais il cache un site encore plus impressionnant.

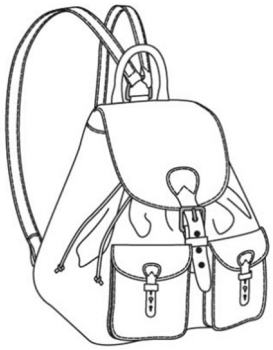

Etape n° 1 sur la crête

À vous de le découvrir maintenant ; il faut continuer sans l'aide d'un chemin tracé au cordeau, en restant sur la crête, direction nord-ouest.

Au début, le côté praticable est celui face à Briec, jusqu'à un endroit où la crête rocheuse est coupée par un grand passage. On se croirait au col de Roncevaux, mais sans le risque d'être attaqué.

MAI 2017

Article « Découverte de la grotte des curés dite "Toul ar veleien" à la pointe de Beg-a-grip »

Espaces « Patrimoine, PlansCartes Déguignet »

Billet du 26.05.2017

[1] Joseph Le Dé de Kernoaz et Pierre Le Bihan de Quélennec font partie de cette génération d'enfants dont le domaine de jeux de prédilection était la pointe de Beg-a-grip. Le premier témoigne : « *On y allait tous les jours, et c'est vraiment dommage que plus personne aujourd'hui ne connaît cet endroit remarquable.* ».

Les « prêtres trembleurs » ci-contre ne sont bien sûr pas des Quakers, mais des curés réfractaires à la Constitution civile du clergé de 1790 et craignaient l'autorité révolutionnaire.

Etape n° 2 dans les grottes

Pour continuer la balade, longez toujours la crête, cette fois face à Quimper-Kerfeunteun et vous pourrez admirer les parois rocheuses, les cavités et la grotte dite « *Toul ar velien* », le trou où les curés anti-constitutionnels se réfugiaient à la Révolution. L'endroit est vraiment enchanteresse. L'une des cavités est assez profonde pour qu'on s'y glisse.

Jean-Marie Déguignet, dans ses mémoires datées de la deuxième moitié du 19e siècle, a évoqué ce lieu : « *J'étais allé d'abord à Griffonez, une des grandes fermes touchant le Stang-Odet et de laquelle dépend la plus grande partie, la partie la plus abrupte, la plus sauvage et la plus inaccessible du stang. Ce fut dans cette partie que les prêtres réfractaires bretons allèrent se cacher pendant la Terreur, dans un endroit appelé Bec ar Grip où il n'y a que rochers, gouffres et précipices. J'allai voir la grotte dans laquelle ces prêtres trembleurs s'étaient réfugiés ...*

Dans cette grotte qu'on appelle toujours Toul ar Veleien (le Trou des Prêtres), on peut se loger facilement et largement et on y serait à l'abri des visites importunes car il faut avoir de la hardiesse, de l'adresse et de l'agilité pour arriver jusque-là. Il faut même connaître le secret d'Ali Baba. »

Etape n° 3 vue à 360 degrès

Mais la balade n'est pas terminée, il faut toujours progresser vers le bout de la crête, et vous arrivez bientôt sur un petit promontoire. Contrairement aux premiers plateaux entourés d'arbres, celui-ci permet de voir très loin à 360 degrés, à gauche

les versants opposés de Kerfeunteun et à droite sur les prairies de Briec et le pylône de Tréouzon.

Etape n° 4 tête de monstre

Et enfin les derniers mètres, tout au bout de la crête, une surprise vous attend, un beau rocher qu'on croirait qu'il a été sculpté pour représenter un animal légendaire.

Certes le rocher ressemble plus à un gros chien qu'à un lion ailé, mais le toponyme évoque bien la légende du griffon :

« *beg* » : "pointe ou embouchure", issu du moyen breton bec est comme son homologue français bec, mais au sens plus restreint, un emprunt au gaulois becos (Source : A. Deshayes).

« *grip* » : ancien français grip, du latin gryphum emprunté au grec, évoquant le griffon, animal fabuleux mi-aigle, mi-lion (Jean Tosti). Grippy, griffon animal fabuleux, génie soit mauvais, soit bon (dictionnaire celtique de Jean-Baptiste Bullet).

Selon la légende, l'animal logeait dans une grotte près de Griffonès et terrorisait le voisinage. Etait-ce celle des curés réfractaires, qu'on appelle « *Toul ar velein* » depuis la Révolution ?

Chaque mois on devait lui apporter une jeune fille pour sa nourriture. Le griffon fut finalement tué par un seigneur voisin qui ne supportait pas de voir sa promise livrée à l'affreuse créature.

« Donnez-moi le reflet des paysages chéris par mon enfance ardente, le reflet du très aimé pays breton, le val de Stangala où nous avons couru pieds nus dans les champs nouvellement moissonnés ... », Max Jacob, lettre à un ami

Documents et Archives du site GrandTerrier

Le papier terrier du manoir et lieu noble de Griffonez

Paper douarenn ar maner kozh

En 1660 Colbert lance la réformation du domaine royal en Bretagne, c'est-à-dire la vérification des aveux et déclarations de propriété des sujets du roi, depuis le paysan jusqu'aux seigneurs locaux : voici les pages datées de 1680 concernant le domaine du Griffonez, situé en surplomb de la vallée du Stangala.

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)

Et on en profite pour rappeler les autres actes antérieurs (1426, 1451, 1626 et 1636) concernant ces mêmes lieux, lesquels actes y révèlent la prédominance des femmes nobles.

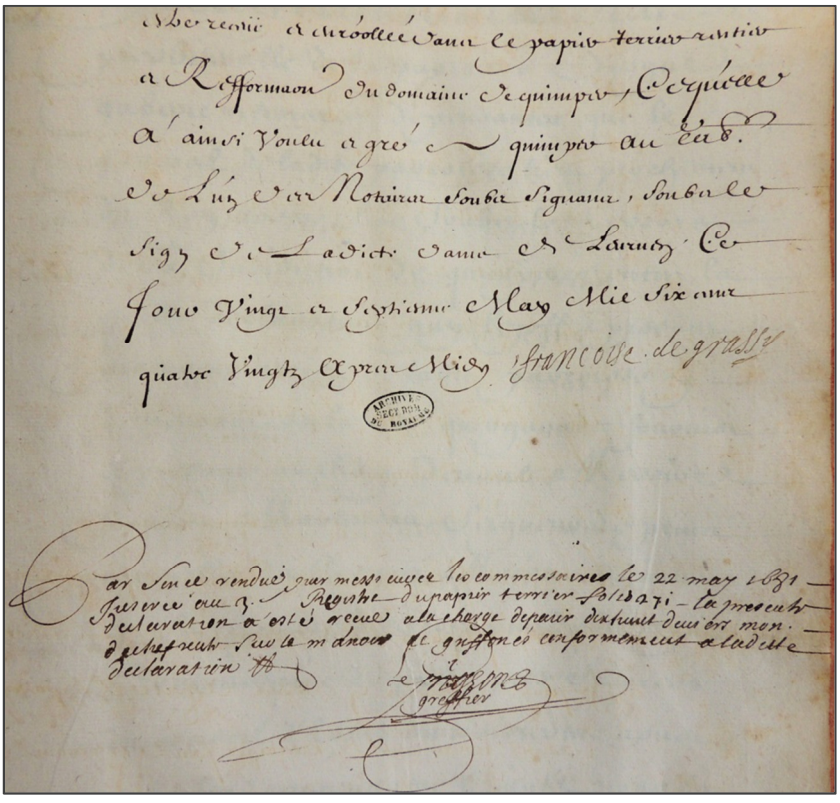

Degrassy damoiselle de 1680

Ce papier terrier [2] pour un manoir isolé et ses villages voisins est présenté et signé par Françoise Degrassy, « *damoiselle, dame de Launez* », et donne des informations sur un domaine tenu « *prochement et noblement du Roy* » :

- Le manoir de Griffonez, terre légendaire du(de la) griffon(ne) [3],

---

[2] Terrier, adj. : livre terrier, registre contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790 (TLFi). Ces papiers fixaient les limites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre et les usages locaux. En 1678, un règlement de Colbert décida la constitution d'un papier terrier par les chambres de comptes régionales, dans le cadre d'une Réformation du domaine du roi.

[3] Griffon, s.m. : animal fabuleux au corps de lion et aux ailes d'aigle. Donne son nom au lieu-dit « *Griffonez* » en Ergué-Gabéric, dont la terminaison /ez/ pourrait être en breton une marque de féminin (ou alors éventuellement de pluriel). La ferme manoir de Griffonez est située à l'extrémité du chemin d'accès au site du Stangala, pays de la légende de saint Alar.

est situé sur le promontoire de la vallée du Stangala « *soubz terre froide* [4]» au milieu de « *soixante dix huict journaux remplis de rochers et vagues* [5]».

- Le manoir tenu en domaine congéable [6], est habité et exploité par François de Chalony lequel paie une rente annuelle à sa propriétaire noble.

- Le moulin de Griffonès connu aussi sous le nom de « *Meil Poul* » est exploité par Allain Le Bronnec.

- Les villages proches déclarés également en domaine congéable dans le domaine Degrassy sont Kernoaz ou « *Querernoaz* » et Kerberon, orthographié ici « *Quiverberen* ».

- Le village de Quélennec bihan est détenu par le meunier Allain Le Bronnec pour ce qui concerne la maisons et les terres agricoles en fief royal de Françoise Degrassy, et pour ses terres froides par l'abbé de Landévennec, ce dernier ayant les terres de Quélennec bras et la chapelle de St-Guénolé voisine.

- L'héritage de Françoise de Grassy, dont la famille est connue comme détentrice au 17e et 18e siècle du chateau de Kerannoal en Landrévarzec, est déclaré par « *la succession de deffunte dame Françoise de Quergadalen, vivante dame de La Motte sa mère décédée en l'an mil six cents soixante quatre* ».

- Il existe deux Françoise de Grassy, la première née avant 1643, l'autre née en 1663 et filleule de la première. Cette dernière ayant seulement 17 ans en 1680, il est plus plausible que la demoiselle « *advouante* » soit son aînée car son frère Charles est « *sieur de La Motte.*»

Françoise de Kergadalen

En 1475, 1626 et 1636, dans les aveux cotés ADF-A85 aux Archives départementales du Finistère, on trouve trois aveux référencés pour le domaine noble de Griffonès :

- En 1475 le sieur Riou de Lesmais pour le manoir, le moulin,

MAI 2017

Articles « 1680 - Papier terrier du lieu et manoir noble de Griffonez », « 1426 - Exemptions gabéricoises à la Réformation des fouages », « 1475-1636 - Adveux de Griffones extraicts de l'inventaire de Kempercorentin»

Espace « Archives »

Billet du 10.05.2017

Griffonnez est assurément un lieu noble, sauvage, chargé de légendes, et féminin : une Alix au 15e siècle et deux Françoise mère et fille au 17e siècle en seront les détentrices nobles.

---

[4] Terres froides, s.f.pl. : terres pauvres mises en culture de loin en loin parfois après un brulis, par opposition aux terres chaudes; les terres froides prennent le reste du temps la forme de landes qui servent de pâturage d'appoint, et fournissent divers végétaux utiles : bruyères et fougères pour la litière, ajoncs pour la nourriture des chevaux, genets pour la couverture de la toiture (Jean Le Tallec 1994).

[5] Terres vagues, s.f.pl. : connues sous l'expression "terres vaines et vagues", synonyme de commun de village ; régime de propriété rurale pratiqué seulement en Basse-Bretagne, avec incursion en pays gallo, jusqu'aux limites des territoires Rohan et Porhoet, depuis le 14e siècle ; à la Révolution, le décret, dit Loi du 28 août 1792 (article 10), décrit les conditions de maintien de ce régime en Bretagne. Source : Gilles Rihouay.

[6] Domaine congéable, s.m. : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Ces dernières constituent le fonds et restent la propriété des seigneurs. Par contre les édifices sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéer ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices. Cela comprend tout ce qui se trouve au dessus du roc nu, notamment les bâtiments, les arbres fruitiers, les fossés et talus, les moissons, les engrais. Ce régime qui ne sera pas supprimé à la Révolution malgré les doléances de certaines communes bretonnes, sera maintenu par l'assemblée constituante en 1791 et re-confirmé en 1797.

Carte postale du moulin de Griffonès, dit Meil-Poul, en 1902.

les villages de « *Kerverbron* » et de « *Kernoaz* », des terres au « *Guellennec* » et au village de « *Syulglitin* ».

En 1526 le sieur Charles du Parc pour le manoir, des terres et des villages aux noms difficiles à déchiffrer, si ce n'est au moins « *Kernoes* ».

En 1636 « *Charles de Grassy et Françoise Kergadallen sa compagne* » pour le manoir, le « *moulin à eau du dit Griffonnes sur la rivière d'Odet* », les villages de « *Kerberen* », « *Kernoes* » et « *Quellenec bihan* ».

Ces derniers propriétaires sont vraisemblablement les parents de Charles et de Françoise de Grassy, l'héritière du papier terrier de 1680 décrit ci-dessus.

Dame Alix de Griffonez

En Bretagne en 1426 une enquête, appelée « *Réformation des fouages* », est diligentée par les autorités pour déterminer le nombre des imposables dans chaque paroisse et la liste des exempts pour raison de rattachement à un domaine noble.

A l'époque le domaine de Griffonez était détenu en 1426 par la dame Alix de Griffonez ; et le manoir de Griffonez est exempté car exploité par « *Hervé Le Livec, métayer à Alix de Griffonez, noble, exempt* ».

Quand on sait que les termes allemands « *adal* » et « *haid* » qui composent Alice / Alix signifient « *noble* » et « *lignée* », on ne peut rêver de meilleur prénom.

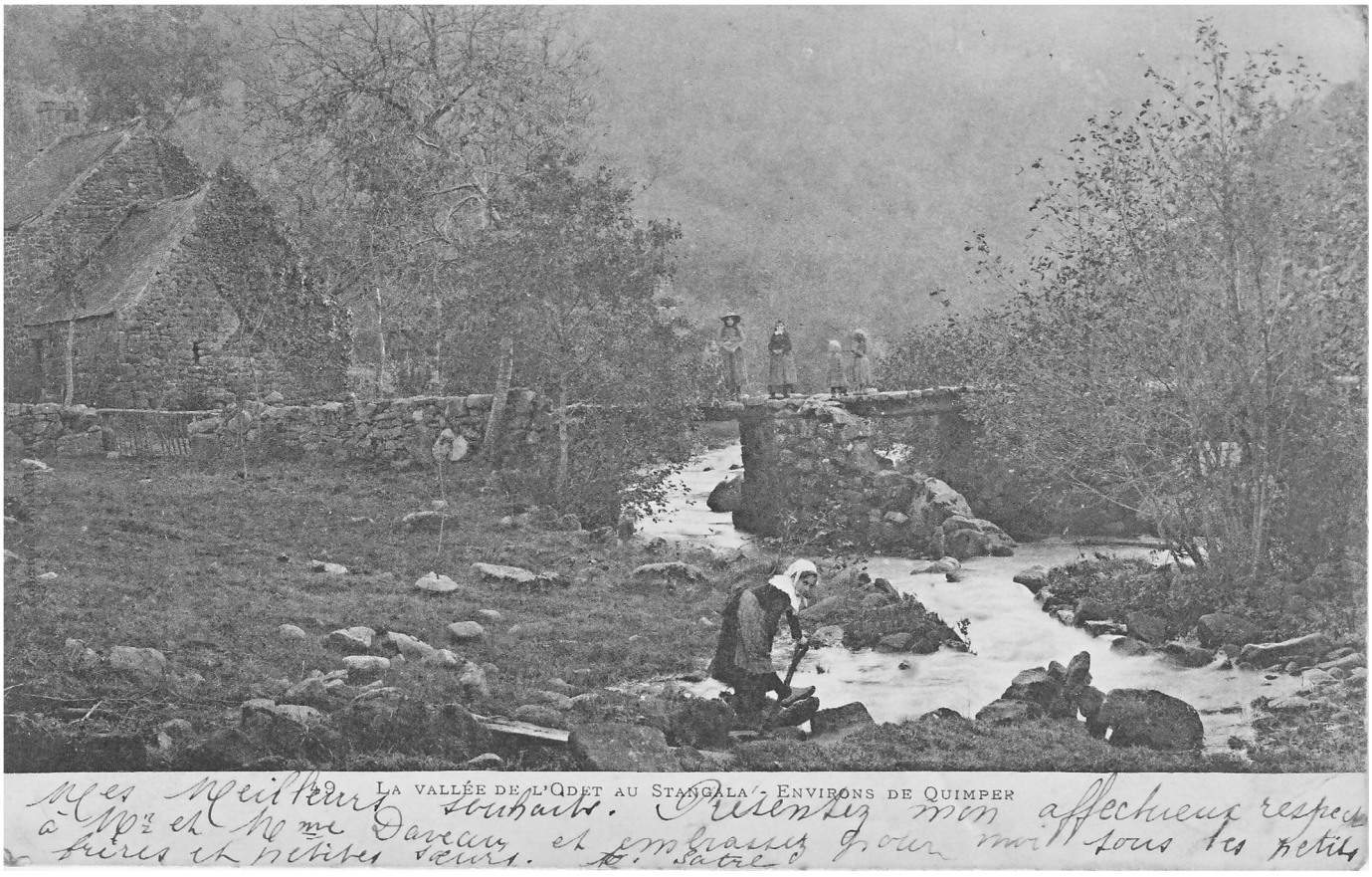

Voyage à Odet et à Lezergué au début du 19e siècle

Bale ar vro Penn-ar-bed

« C'est en flâneur que j'ai couru mon cher pays (...) tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, j'ai porté mes pas au hasard ", Jean-François Brousmiche, Avertissement, Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831, Quimper, éd. Morvran, 1977, tome I, page 2.

Pérégrinations d'un brestois

Percepteur à Lambezellec et secrétaire de l'Intendance sanitaire de Brest, Jean-François Brousmiche [7] a tenu un journal lors de ses pérégrinations dans le finistère. Ses notes ont été recopiées en 1889 par son fils Édouard sous le titre « *Voyages dans le finistère en 1839, 1830 et 1831* », puis reproduites par la Société Académique de Brest

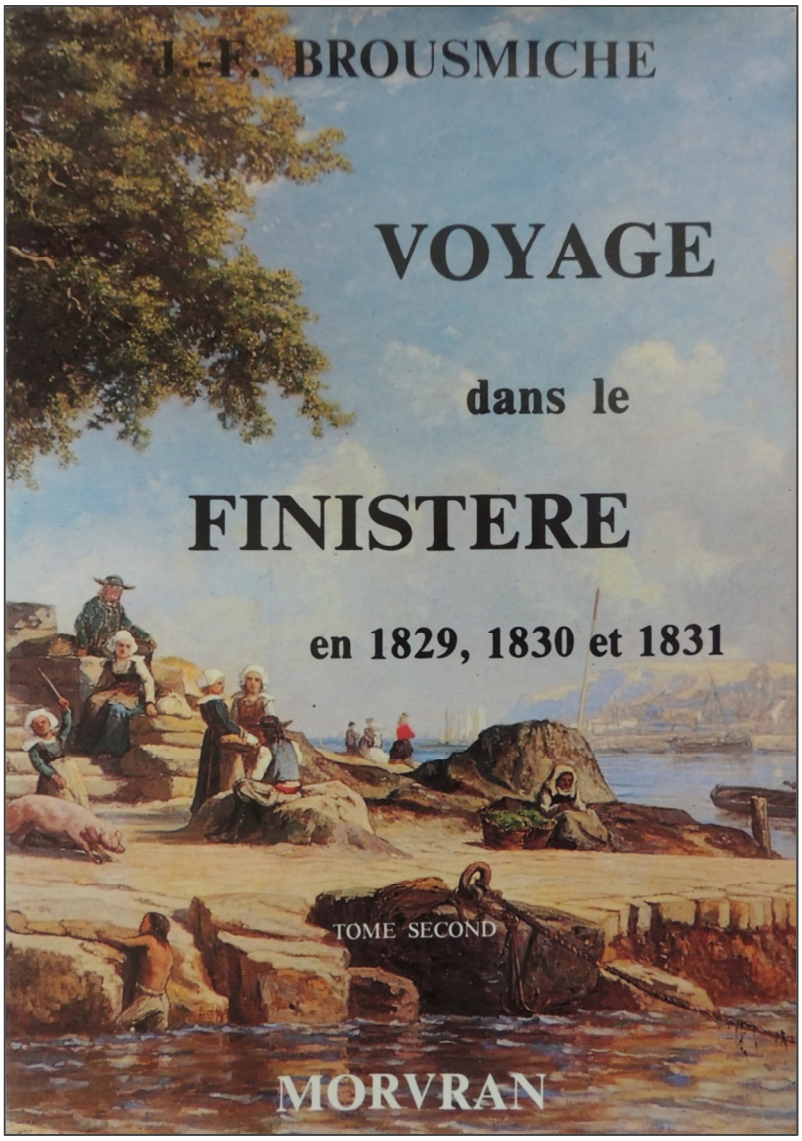

dans son bulletin de 1890-91 [8] en tant qu' « *Une promenade dans le Finistère, il y a soixante ans* ». Enfin elles sont rassemblées par l'éditeur Morvran en deux volumes en 1977 ; le premier titre est repris mais avec le mot « *Voyage* » au singulier

[7] Jean-François Brousmiche (1784-1863), fut à partir de 1812 employé aux contributions directes et en 1814 percepteur à Lambézellec ; il se maria le 25 novembre 1809 au Faou (Finistère) avec Marie-Desanges Nouvel, dont il eut quatre enfants. Il rédigea entre 1832 et 1836 son Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831, publié en 1891 par la Société académique de Brest et réédité par les éditions Morvran en 19772. Il est également l'auteur, alors qu'il était devenu secrétaire à l'intendance sanitaire de Brest, d'un Mémoire sur la bourgeoisie de Brest sous la Monarchie de Juillet intitulé Chronique d'un bourgeois de Brest pour les années 1844 et 1845, et de poèmes publiés dans La Muse bretonne.

[8] Dans son étude "Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet" chez PUF, Yves Le Gallo mentionne l'existence et le titre de la compilation faite par Edouard de Brousmiche, fils de Jean-François. Sur la fiche Wikipedia de J.-F. Brousmiche il est question de publication d'un livre en 1891 par la Société Académique de Brest. Pour notre part, nous n'avons trouvé que l'extrait page dans le bulletin XVI de 1891.

JUIN 2017

Article « BROUSMICHE Jean-François - Voyage dans le Finistère en 1829-1831 »

Espace « Biblio »

Billet du 24.06.2017

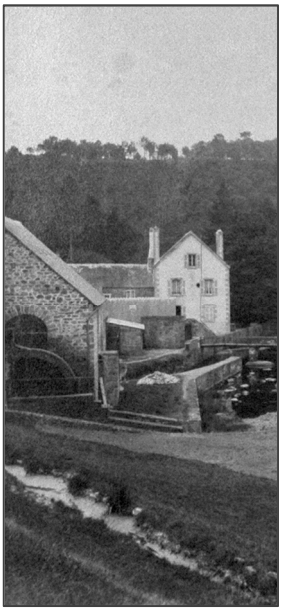

comme celui de Jacques Cambry en 1794.

Un moulin à papier supérieur

Page 255, une courte note sur la papeterie Le Marié, qu'il localise par erreur à Kerfeunteun, alors qu'elle se trouve à Odet en Ergué-Gabéric, et qui produit sa pâte grâce à des cylindres, et non des pilons :

«*On rencontre dans la commune de Kerfeunteun deux ou trois moulins à papier. Il en est un surtout dont les produits sont de qualités supérieures.*

Établi d'après les procédés les plus récents, les chiffons n'y sont plus soumis à l'action de pilons, mais triturés entre des cylindres, ce qui donne à la pâte plus de poli et de douceur.

Des eaux, d'une étonnante pureté, contribuent aussi à donner plus de blancheur aux divers papiers que confectionne cet établissement, papiers bien supérieurs à ceux des autres fabriques du finistère : ils peuvent même lutter avec les produits des manufactures des autres parties de la france.

Cette usine placée sur l'Odet, qu'un médiocre filet d'eau met en mouvement, appartient à monsieur Lemarié de Quimper.»

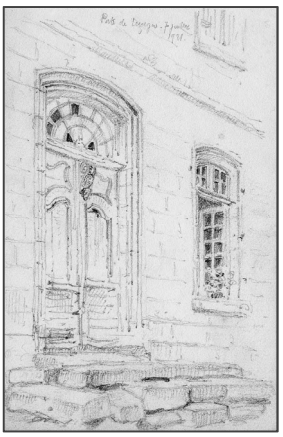

Ruines modernes de Lezergué

Jean-François Brousmiche est bien sûr passé par Quimper et ses environs bucoliques. Dans l'édition de 1977, à la page 257 du second tome, on peut lire une belle description du manoir de Lezergué :

«*Il n'est pas de vallées fraîches, ombreuses où coulent les rivières et les moindres ruisseaux, qui ne cachent des maisons gracieuses entourées d'arbres, d'allées, car il est peu d'endroits dans le finistère où le goût de planter règne plus qu'à quimper : chacun y désire son pied-à-terre, et chacun veut embellir le petit domaine dont il a la possession, chacun veut orner la solitude qu'il s'est choisie.*

Saint-Evarzec, Ergué-Armel et Ergué-Gaberic renferment une foule de ces délicieuses habitations, où l'on va chercher le repos et fuir le caquetage et l'ennui, compagnons inséparables de la petite ville.

Il convient à Ergué-Gabéric de voir la ruine moderne de Lezergué, dont l'escalier à double rampe est digne de remarque. Ce château, aujourd'hui délabré, était couvert de bois immenses, d'allées de la plus grande beauté ; les bois sont en partie détruits, les allées sont renversées, et, malgré tout, Lezergué, placé dans un charmant vallon, avec ce qu'il reste de son ancienne splendeur, ferait avec quelques réparations une habitation confortable ; il serait facile de la rétablir.

Le site où elle est placée est admirable, et les arbres que l'on y voit encore sont suffisants pour l'abriter et prêter du charme au séjour que l'on y établierait.»

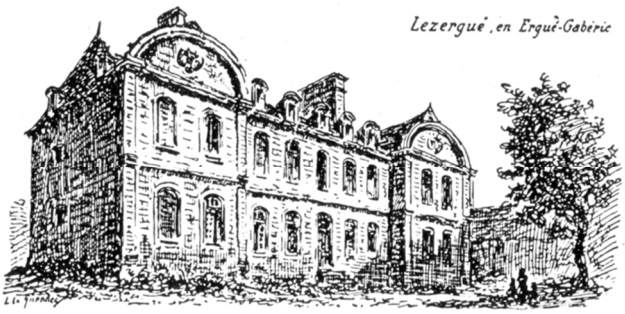

Les Naufrageurs, référencés dans la Bretagne au cinéma

Paotred ar c'hil-krog

Biblio : BLANCHARD (Nolwenn et Maria), La Bretagne au cinéma, Riveneuve, Paris, 2015, ISBN 2-84373-564-5.

Page 74, scénario produit par Gwenaël Bolloré : « *En 1852, sur une île perdue au large du Finistère, une épidémie abat tout le troupeau de moutons, et les pêcheurs peinent à rapporter de quoi nourrir leurs familles. Moïra, accusée de sorcellerie, s'inspire des idées des îliens en provoquant un naufrage pour piller l'épave ....* »

Un des 102 films référencés

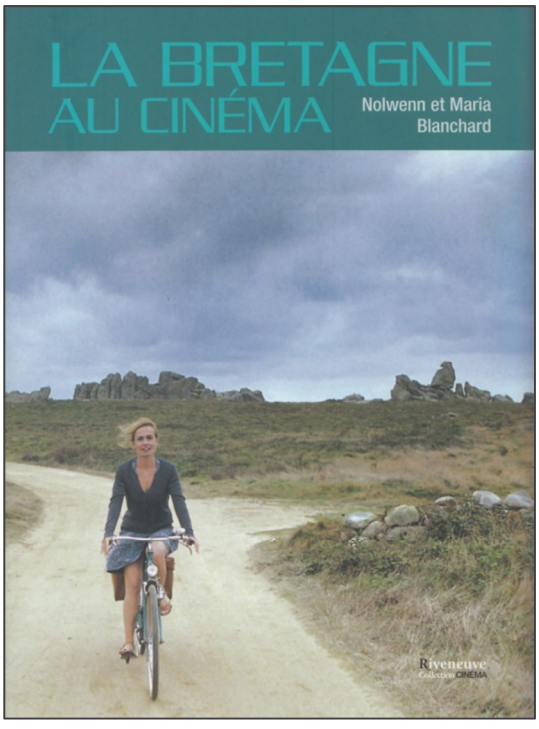

Ce livre est un très bel ouvrage composé par deux sœurs passionnées de cinéma, rassemblant une sélection de 102 films tournés en Bretagne et représentatifs des multiples facettes de la région.

Parmi ceux-ci, les 4 pages (p. 74-77 du chapitre "Les îles, un monde à part") consacrées au film « *Les Naufrageurs* » réalisé en 1958 par Charles Brabant et produit par Gwenn-Aël Bolloré : « *Lorsque, confrontés à l'imminence d'une famille, les îliens cherchent une solution, c'est tous ensemble qu'ils décident de commettre un crime en provoquant un naufrage* ».

INTERPRÈTES : Henri Vidal (Yann), Dany Carrel (Louise), Charles Vanel (Marnez), Renée Cosima (Moïra), Carl Schnell (Gilles), Alfred Adam (le commissaire), Jean d'Yd (le curé).

Outre sa femme, Renée Casima, dans le rôle de la jeune sorcière Moïra, Charles Vanel figure au casting du film. Aujourd'hui, le film fait partie du catalogue de Tamasa-Distribution qui dispose des droits pour le distribuer dans les salles de cinéma. Mais le film

JUIN 2017

Articles
« BLANCHARD Nolwenn et Maria - La Bretagne au cinéma »
« 1958 - Première mondiale du film Les Naufrageurs à Quimper »
« Etienne Le Grand, clichés du tournage du film "Les Naufrageurs" de Gwenn-Aël Bolloré »

Espaces
« Biblio, Archives, Medias »

Billet du 17.06.2017

FIN DU LIVRE : Moïra la vierge méchante aux yeux de mer et aux cheveux de feux ... que la paix du grand Merlin, qui fit se dresser les menhirs et gésir les dolmens de Bretagne, soit sur toi !

n'a pas encore été édité en vidéo pour une diffusion VOD ou DVD.

Interrogé par André Espern, Gwen-Aël Bolloré présente son film ainsi : « *Les Naufrageurs, c'est une île qui s'appelle Blaz-Mor* [9]*, une île qui ressemble étrangement à Ouessant, à Sein, c'est plus haut que les Glénan, une île. Et comme ils n'ont rien à croûter, ils font les naufrages.* ».

Le livre inspiré du scénario

Un roman, inspiré par le scénario du film, a également été écrit par Gwen-Aël Bolloré et publié aux Editions de la Table Ronde : « *Moïra la Naufrageuse* ».

[9] Blaz signifiant à la fois « goût » ou « saveur », mais aussi « odeur » - dans un sens péjoratif (mauvaise odeur), et Mor signifiant « mer », la traduction du nom de l'île peut ainsi être double et présenter la même ambiguïté que ses habitants : « le goût de la mer » où « l'odeur (mauvaise) de la mer ». Cette dualité, voire cette opposition, est très présente dans le film. Source : Wikipedia.

Mais le sujet du livre est développé de façon très différente du script du film de Charles Brabant. Notamment pour le lieu (village Blaz-mor et non l'île imaginaire), pour les personnages, uniquement 3 dans le livre (Yannick, Louise et Moïra), pour la noirceur de Moïra la sorcière dans le roman, et plus ambigüe dans le film, et enfin pour la morale de solidarité ilienne dans le film alors que le livre est bien plus inspirée de légendes celtiques ténébreuses.

L'avant-première mondiale

Deux mois avant la sortie officielle du film du 28 janvier 1959, une projection historique fut organisée dans la ville de Quimper, sans doute dans la grande salle de l'Odet-Palace (ou alors au Bretagne qui s'appelait le Gradlon avant 1965), avec un grand vin d'honneur pour 27 personnalités invitées nominativement.

On trouvera ci-contre le facsimile de l'invitation tapée à la machine, avec l'identification des invités qui sont soit des proches de la famille du producteur Gwenaël Bolloré, soit les personnes impliquées dans la réalisation du film, soit des personnes influentes du monde de la presse (Paris-Match, Journal du dimanche, Bretagne à Paris) et du cinéma.

Identifications des invités :

- Gwenaël Bolloré : entrepreneur et écrivain, producteur et auteur du scénario du film.
- Mme Bolloré : nom d'actrice Renée Cosima, rôle de Moïra.
- Michel Bolloré : frère de Gwenaël et de René.

PREMIERE MONDIALE DU FILM "LES NAUFRAGEURS"

VIN D'HONNEUR DU 18 NOVEMBRE 1958
A 18 H. 30.

—

- M. et Mme Gwen-Aël BOLLORE, Odet, ERGUE-GABERIC.
- M. Michel BOLLORE, 29, av. du Marghal-Maunoury, PARIS.
- M. René BOLLORE, Beg-Meil, en FOUESNANT.
- M. et Mme Georges CRAVENNE, 1, av. du Dr Gilles, GARCHES (S. & O.).
- S. E. Monsieur André DUBOIS, 20, rue des Acacias, PARIS.
- Mme Carmen TESSIER, 20, rue des Acacias, PARIS.
- M. Evrard de ROUVRE, 40, rue François 1er, PARIS.
- M. Roland LAUDENBACH (Editions de la Table Ronde), 40, rue du Bac, PARIS.
- M. et Mme Roger NIMIER, 24, rue Jean Mermoz, PARIS.
- M. et Mme Louis BOBET, 41, rue Roubelot, FONTENAY-SOUS-BOIS (Seine)
- M. Hervé MILLE, Directeur de "Paris-Match", 73, rue de Varenne, PARIS (7°)
- M. Henri VIDAL, 2, rue St-Louis en l'Isle, PARIS (4°).
- M. Charles BRABANT, 114, av. Mozart, PARIS (16°)
- Mlle Danny CARREL, 7, Square Villaret de Joyeuse, PARIS.
- M. Karl SCHELL, Elysées Star Hôtel, 67, rue Galilée, PARIS.
- Mme Madeleine SOLOGNE, 11 bis, rue Balzac, PARIS.
- M. MARTIN, 3, rue A/ France, CHAVILLE (S. & O.).
- M. J. THUBE, 12, rue de la Bastille, NANTES (Loire-Atl.).
- M. A. M. ROZELET, Radio Rennes, RENNES.
- M. PONDAVEN, La Bretagne à Paris, 114, av. des Champs-Elysées, PARIS.
- M. et Mme Ch. VANEL.

- René Bolloré : frère aîné de Gwenaël et de Michel.
- Georges Cravenne : journaliste et producteur de cinéma.
- André Dubois : "Son Excellence", ambassadeur (?).
- Carmen Tessier : chroniqueuse du Journal du dimanche.
- Evrard de Rouvre : producteur du film
- Roland Laudenbach : éditeur de la Table Ronde, dialogues et co-adaptations du film.
- Roger Nimier : écrivain, chef de file des "Hussards".
- Louis Bobet : cyclisme et thalassothérapie
- Henri Mille : directeur de Paris-Match.
- Charles Brabant : réalisateur du film.
- Dany Carrel : actrice, rôle de Louise.
- Carl Schell : acteur, rôle de Gilles.
- Madeleine Sologne : actrice de théâtre et de cinéma.
- Jean-Paul (?) Martin : compagnon de résistance de Gwenaël Bolloré.

Charles Brabant

Jacques Thubé

- Jacques Thubé : oncle de Gwenaël Bolloré, champion olympique de voile en 1912.
- Anne Marie Rozelet : journaliste de Radio Rennes.
- Pascal Pondaven : directeur du journal La Bretagne à Paris.
- Charles Vanel : acteur, rôle de Marnez.

Les photos du tournage

Le photographe Etienne Le Grand [10] (né en 1911-12) est présent pendant le tournage du film à Kerity, et 22 de ses négatifs sont conservés au Musée de Bretagne de Rennes, présentant les acteurs et les prises de vue lors du naufrage du bateau à Kerity-Penmarc'h.

Le photographe est le fils aîné du photographe né à Ergué-Gabéric en 1885, tous deux deux prénommés Etienne. Après avoir été salarié par le photographe quimpérois Villard, Etienne Le Grand père avait pris ses premiers clichés pendant la grande guerre 19154-18. Le fils prend la succession des studios Le Grand de la place Terre-au-Duc en 1947.

Les scènes photographiées sont celles prises sur le site de Kerity-Penmarc'h avec les acteurs principaux (Charles Vanel, Renée Cosima ...), et le bateau qui sera volontairement naufragé sur les rochers. Les deux dernières photos de la collection sont prises à la nuit tombée.

Les négatifs en question sont mis à disposition sur le site Internet du Musée de Bretagne avec ces informations : Matière Plastique ; Technique Noir et blanc ; Mesures, Hauteur 8,7 cm, Largeur 11,8 cm.

Les scènes photographiées sont celles prises sur le site de Kerity-Penmarc'h avec les acteurs prin-

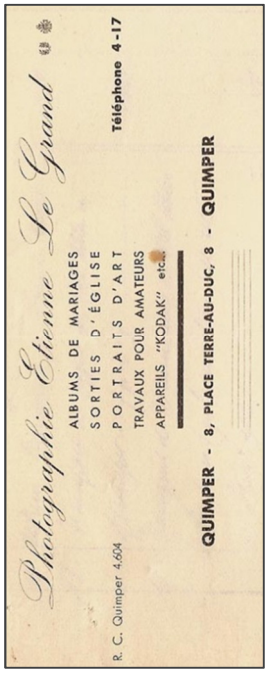

[10] Etienne Le Grand est né à Menez-Groas en Ergué-Gabéric le 9 février 1885, son père étant domestique de ferme, puis maçon, et sa mère issue d'une famille de tailleurs de pierre ou maçons. Son père décédé en 1885, il fut élevé à Keruel, près de Lestonan, d'où son oncle maçon est appelé à construire les écoles communales de la région. Il démarre comme stagiaire en 1889 chez le photographe quimpérois Joseph Villard. Il se marie le 19 février 1911 avec Catherine Bourhis. Il poursuit sa passion de la photo quand il fait son service au 102e régiment d'artillerie, puis lors de son incorporation en 1914 au 318e. De retour de la guerre, Etienne Le Grand retourne chez Villard, puis ouvre un atelier en 1920. En 1922 il installe ses studios au 8 place Terre-au-Duc. En 1947 il passe la relève de son studio quimpérois à son fils aîné Etienne (né en 1911-12) et prend sa retraite (il s'éteindra à Quimper le 15 avril 1969) ; le fils cadet Jean s'installe aussi comme photographe, à Concarneau. C'est ce dernier qui a conservé la plupart des clichés de son père de la première guerre mondiale.

cipaux (Charles Vanel, Renée Cosima ...), et le bateau qui sera volontairement naufragé sur les rochers. Les deux dernières photos de la collection sont prises à la nuit tombée.

Dans le film-interview d'André Espern, le producteur et scénariste Gwenn-Aël décrit son rôle dans le tournage des scènes du naufrage :

« *Dans le scénario le bateau qui ne voyait plus les feux, devait s'écraser du côté de Penmarc'h. Quand on a été pour tourner, personne ne voulait prendre la barre, parce que le type était seul.*

Tout le monde s'est tourné vers moi, car c'est moi qui avais écrit le scénario. Je me suis déguisé en marin hollandais, avec des bottes et une casquette, et puis j'ai été droit sur les cailloux, il y avait un peu de mer.

C'est très impressionnant, puisqu'avec une barre franche, résister à la tentation de tourner la barre pour éviter les cailloux, c'est dur pour un marin. »

Gwenaël Bolloré en 2001

Projet Bolloré d'une fabrique de pâte hors sol

Doaz evit ar veih-paper

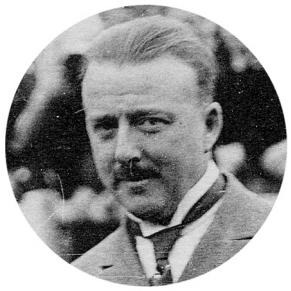

Un échange de lettres à entête entre le papetier d'Odet René Bolloré et le préfet du Finistère pour une demande d'ouverture d'une fabrique de pâte à papier à proximité de la ville de Quimper.

Dossier conservé aux Archives Départementales du Finistère.

Blason de la ville de Quimper

Un projet d'externalisation

Dans l'objectif d'étendre les activités des papeteries d'Odet et de Cascadec, l'entrepreneur René Bolloré a le projet en 1923 de créer une fabrique de pâte à papier en aval de l'usine d'Erguéc-Gabéric, le long de la rivière de l'Odet, à l'entrée de la ville de Quimper. Il en fait la demande à J. Deismars, préfet du Finistère de 1921 à 1925.

Cette initiative projet, qui ne sera pas concrétisée à notre connaissance, lève un certain nombre de remarques et de questionnements :

- Le lieu tout d'abord est « "La Forêt" sur la rive droite de la rivière l'Odet à proximité de la ville de Quimper » : il s'agit donc de la rive de l'Odet, aujourd'hui dans le quartier dit de l'hippodrome, et jusqu'au début du 20e siècle en bordure sud du domaine du très beau manoir en ruines de la Forêt. Le plan joint indique les par-

MAI 2017

Article « 1923 - Projet d'une fabrique de pâte à papier Bolloré à La Forêt en Kerfeunteun »

Espace « Archives »

Billet du 13.05.2017

Plan cadastral inclus dans le dossier, avec les bâtiments de couleur rose prévus pour la fabrication.

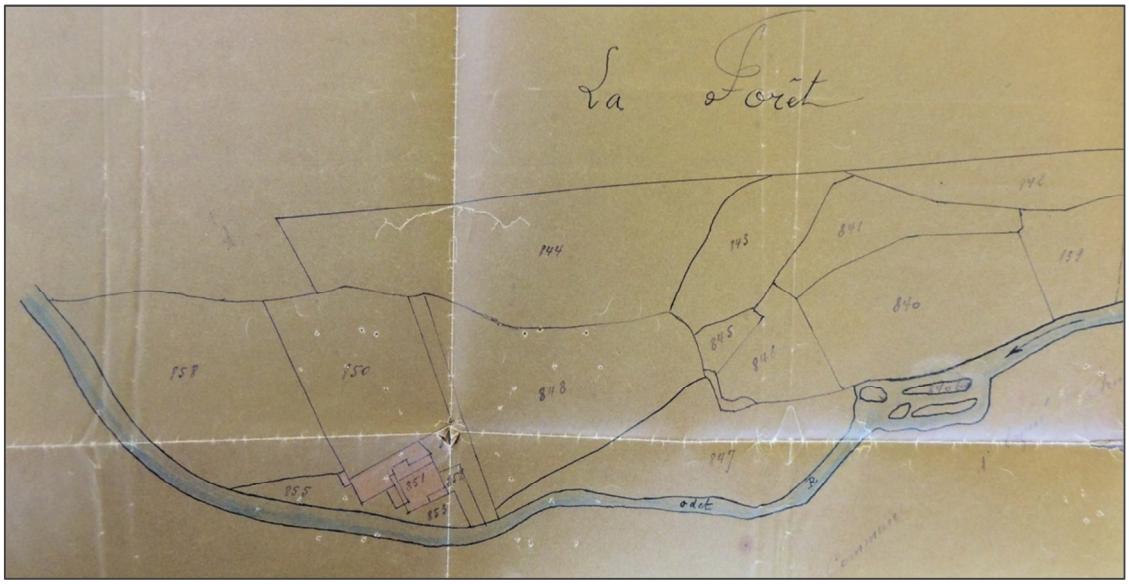

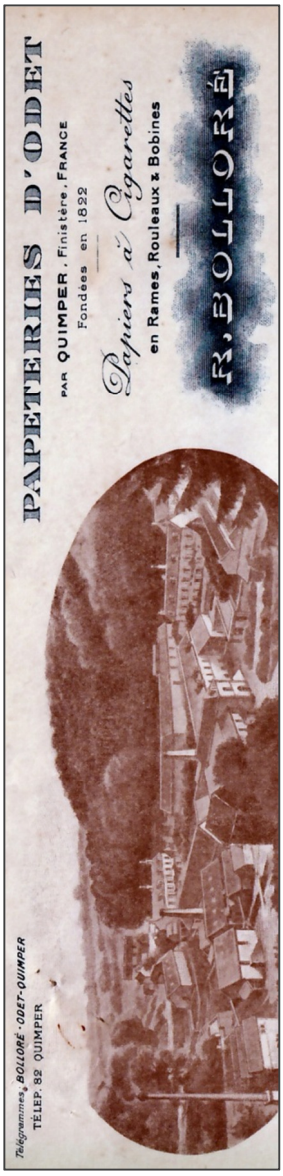

celles concernées, avec une localisation probable de l'usine projetée sur les bâtiments de la parcelle 851. René Bolloré en était-il devenu propriétaire, ou allait-il les louer ?

Le mode de fabrication de la pâte reste très traditionnel, « *au moyen de matières usagées (drilles [11], vieux chiffons, etc ...) par lessivage alcalin* », c'est-à-dire par le malaxage de ballots de chiffons, et non de bois, de paille ou de vieux papier. Le lessivage alcalin indique un traitement à base de soude.

Les réserves administratives du préfet et de l'inspection du travail ne sont pas excessives : le classement en catégorie 3 en termes de risques d'insalubrité d'une part, et d'autre part les recommandations particulières en termes de « cabinets d'aisances », de fourniture d'eau et de vestiaires au personnel.

En demandant l'avis des autorités locales, le préfet ne s'adresse qu'au maire d'Ergué-Gabéric, où est le siège et l'usine principale de fabrication du papier, et non à celui de Kerfeunteun où est projetée la production de la pâte. Par ailleurs l'inspecteur du travail et des établissements classés, basé à Lorient, donne également un avis favorable.

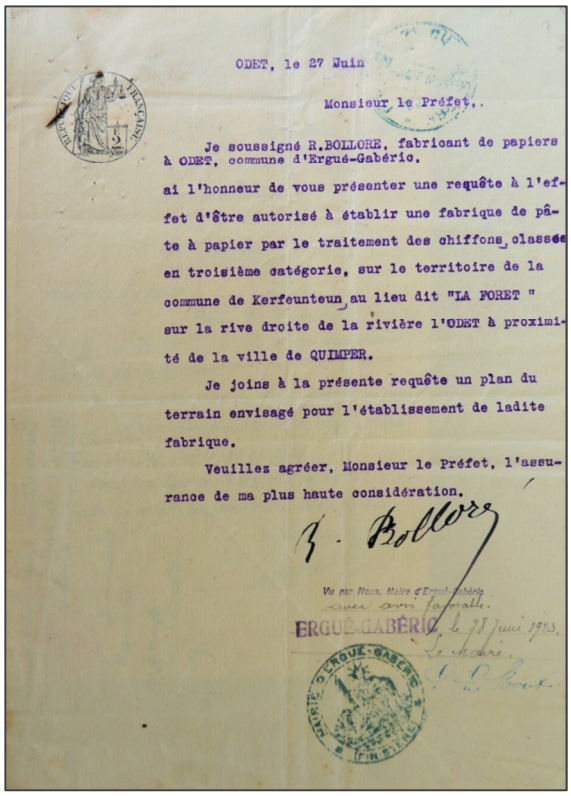

ODET, le 27 Juin

Monsieur le Préfet,

Je soussigné R.BOLLORE, fabricant de papiers à ODET, commune d'Ergué-Gabéric,

ai l'honneur de vous présenter une requête à l'effet d'être autorisé à établir une fabrique de pâte à papier par le traitement des chiffons, classée en troisième catégorie, sur le territoire de la commune de Kerfeunteun, au lieu dit "LA FORET" sur la rive droite de la rivière l'ODET à proximité de la ville de QUIMPER.

Je joins à la présente requête un plan du terrain envisagé pour l'établissement de ladite fabrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma plus haute considération.

R. Bollore

Vu par Nous, Maire d'Ergué-Gabéric avec avis favorable.

ERGUÉ-GABÉRIC, le 28 Juin 1923.

Le Maire,

[11] Drille, s.f. : comme expression d'une valeur minimale, "chiffon" ; d'où, "pas grand-chose" ; source : Dictionnaire du Moyen Français. Chiffon propre à faire du papier ; source : dictionnaire étymologique de B. de Roquefort.

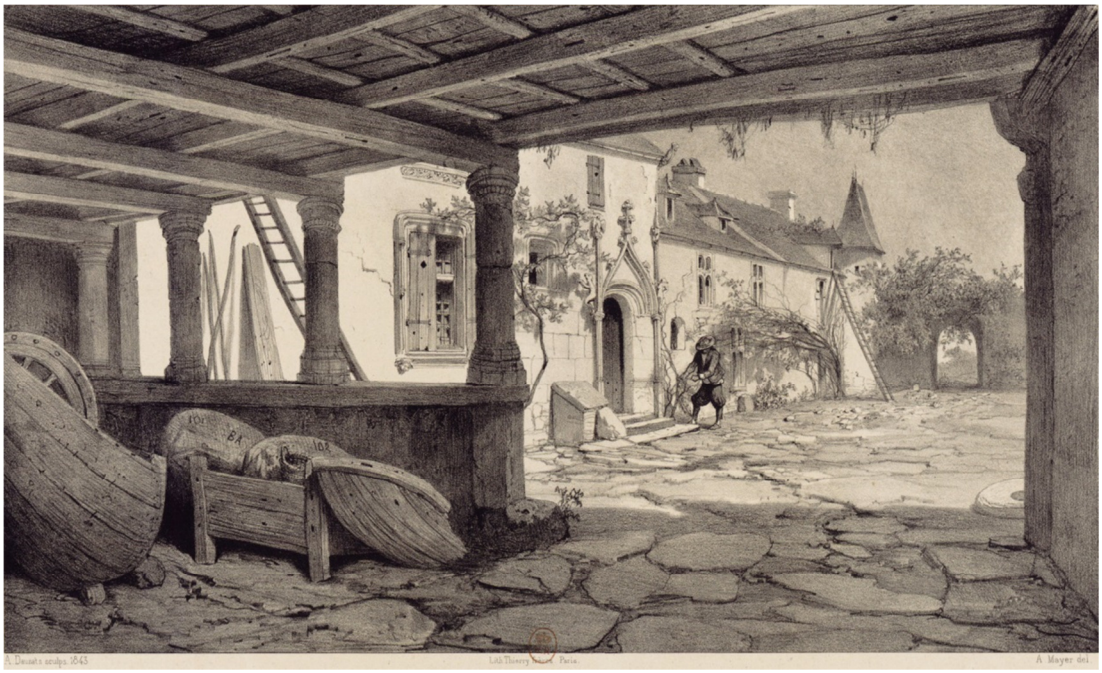

Croquis du manoir de La Forêt en 1843 ; longtemps en ruines, complètement détruit vers 1942, le domaine s'étendait jusqu'aux rives de l'Odet

Il est étrange que l'enquête n'ait pas inclus des considérations de risques de pollution de la rivière en amont de la préfecture et près des ruine d'un manoir historique (cf croquis ci-dessus[12]), alors que quatre ans plus tôt les esprits s'étaient un peu échauffés sur l'efficacité des déversoirs d'Odet.

Nous ne savons pas les raisons exactes de l'abandon du projet cette fabrique de pâte à papier à Kerfeunteun. Une des raisons est sans doute le maintien des chiffonneries d'Odet et de Cascadec, avec ses cylindres lessiveurs et raffineurs, à proximité des machines à papiers. Peut-être il y eut également d'autres complications administratives de nature à empêcher sa mise en œuvre.

Toujours est-il que les chiffons continuèrent à arriver à Odet jusqu'aux années 1950 et le bâtiment de la chiffonnerie de préparation de la pâte fut un lieu emblématique aussi important que les cylindres et des machines à papier.

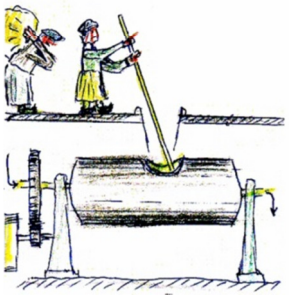

Marianne Saliou se rappelle : « *Du temps de ma mère, les femmes amenaient leurs enfants travailler à l'usine. A la chiffonnerie, ils pouvaient ramasser les chiffons. On gagnait plus ainsi, parce qu'on était payé à la tâche. C'était dur de ce temps-là. A la chiffonnerie, les femmes coupaient la corde avec des hachettes.* ».

Et Marjan Mao, à la chiffonnerie d'Odet pendant 41 ans, complète : « *Quand les lessiveuses étaient bien remplies, on avait du mal à les remuer avec le bâton. Elles étaient très grandes, ce n'était pas facile de remuer les chiffons. On allait dedans, les pieds, les mains, on se mettait à genoux.* ».

« C'était les chiffonnières qui chargeaient les « lessiveurs » ; elles apportaient sur leurs dos de gros ballots que la contremaîtresse pesait un à un avec un grand sérieux. », Louis Barreau

[12] « *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Bretagne* », par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux. - Paris : Gide fils, 1845-1846 [t. 3, pl. p. 91]

Conflit de pompe à Lestonan pour raison d'hygiène

Reuz ar blomenn Leston'

En 1929 la municipalité d'Ergué-Gabéric demande le départ de Judicaël Gloaguen, directeur de l'école publique de Lestonan suite à une demande de réparation d'une pompe à eau défaillante.

Lettres et délibérations conservées aux Archives Départementales du Finistère. L'inspection académique et l'association Solidarité font leur enquête et prennent la défense de l'instituteur auprès du préfet.

Dans un second temps, on examinera les raisons pour lesquelles Jacques Gloaguen était inscrit du Carnet B des citoyens français à surveiller.

L'affaire de la pompe à eau

Le préfet Charles Vatrin [13], pour son dernier poste dans le Finistère avant sa retraite, est sollicité pour raisonner les protagonistes de ce conflit :

- La municipalité et le maire [14] sont agacés contre les requêtes de l'instituteur, « *vu les exigences continuelles de M. Gloaguen et les ennuis occasionnés par lui depuis son arrivée dans la commune* », lui demandent de « *réparer à ses frais les dégâts occasionnés à cette pompe* », et suggèrent son transfert dans une autre commune.

- L'instituteur, « *un maître consciencieux, travailleur, qui conduit son école avec allant et qui prend à cœur l'intérêt de ses élèves* », voudrait améliorer les conditions d'hygiène de son école.

- L'inspecteur académique prend fait et cause contre ce qu'il ressent comme une injustice : « *cette délibération du Conseil municipal est un acte d'ingratitude qui très sincèrement me fait de la peine* ».

- Le président de l'association mutualiste « *Solidarité du Finistère* » demande l'annulation de la délibération municipale formu-

[13] VATRIN, Charles Eugène Victor : 1899, 15 févr. : attaché au cabinet du préfet des Ardennes. 1899, 1er juill. : chef de cabinet du préfet des Ardennes. 1900, 10 mars : chef de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme. 1904, 5 sept. : sous-préfet d'Ambert (Puy-de-Dôme). 1909, 21 avr. : sous-préfet de Parthenay (Deux-Sèvres). 1910, 3 oct. : sous-préfet de Lapalisse (Allier). 1914, 14 mars : sous-préfet de Sens (Yonne). 1914, 15 juill. : sous-préfet de Corbeil (Seine-et-Oise). 1920, 6 nov. : préfet de la Drôme. 1927, 14 juin : préfet des Vosges. 1929, 28 mai : préfet du Finistère. Mis à la disposition du ministre de l'Intérieur le 4 août 1931. Retraité, préfet honoraire le 18 nov. 1933. Cesse ses fonctions le 11 juin 1934. Source : francearchives.fr

[14] Jean-Louis Le Roux, élu sur le liste de Républicains, sera maire d'Ergué-Gabéric de 1925 à 1929. Défenseur de l'école laïque, il est délégué cantonal au comité départemental de l'Instruction primaire, et connu pour prendre ses références chez Maurice Bouilloux-Lafont et son journal « *Le Finistère* ». Sous la liste de "Concentration Républicaine", constituée de républicains modérés, il sera battu en mai 1929 par la liste conservatrice "Liste Républicaine et d'intérêt local" de Pierre Tanguy.

lant des « *appréciations injustifiées* ».

En fait ces échanges sur le conflit autour de la pompe à eau, apporte des informations intéressantes sur les conditions d'hygiène et d'organisation à l'école de Lestonan en cette première moitié de 20e siècle :

- Le poêle, assurant le chauffage de chaque classe, fonctionne au charbon. En 1928 M. Gloaguen obtient de la mairie un nouveau poêle, mais par contre le 10 février il essuie un refus de réapprovisionnement de charbon, car les conseillers ont estimé que 200 kg par an et par classe étaient suffisants, aussi bien à Lestonan que pour les classes de Mme Borrossi au bourg.

- La propreté de l'école passe par le renouvellement de peinture et la « *désinfection* » des classes et du logement de l'instituteur. Le conseil municipal parle de « *luxe* », lésine sur le nombre de couches de peinture et se plaint des dépenses engagées.

- Une pompe permet d'amener de l'eau aux robinets affectés à la toilette des enfants : ce n'est pas une simple pompe à main car la dernière panne est due à « *à un mauvais état de la soupape du piston* ». Elle est sensible au froid car l'instituteur doit faire « *un grand feu* » pour la dégeler, ce qui fait fondre le « *le tuyau de plomb* ».

- Le rapport de l'inspecteur stipule que « *l'eau est nécessaire à la toilette des enfants, à Lestonan peut être plus qu'ailleurs car les épidémies y sont fréquentes* ». Ce point, souligné au crayon bleu, est sans à imputer à un quartier où la pauvreté est plus marquée que dans le reste de la commune.

- La volonté de bien faire son métier d'instituteur sans se mêler « *de questions politiques* » est notée également par l'Inspecteur qui ajoute qu'il « *ignore d'où en est venue l'initiative* », ne croyant pas en celle du maire républicain de gauche, lequel est normalement un défenseur de l'école laïque.

Il faut dire que ces années 1927-29 sont troublées par un autre dossier, celui de la création de l'école confessionnelle de Lestonan par René Bolloré. Les Gloaguen sont bien sûrs opposés à cette nouvelle école [15], ainsi que Mme Lazou, directrice de l'école des filles de Lestonan.

Au-delà de considérations politiques, les critiques à l'égard des Gloaguen sont sans doute issues de simples considérations personnelles, avec peut-être la mésentente avec son instituteur adjoint Jean Lazou.

In fine, M. Gloaguen ne sera pas transféré ailleurs, malgré le désir de la municipalité. Le maire républicain Jean-Louis Le Roux ne sera pas réélu, étant battu par des opposants conservateurs. En 1931 les Gloaguen seront nommés à l'école des garçons du Bourg en remplacement des Le Coant et le couple Lazou prendra la direction de l'école communale de Lestonan.

---

[15] Henri Le Gars : « *Je me souviens, lors de ma première année à l'école communale de Lestonan en 1928, Mme Gloaguen venant équeuté ses petits pois dans la cour de récréation, et nous disant : "l'année prochaine n'allez surtout pas à l'école privée !".* »

JUIN 2017

Articles « 1929 - Conflit entre l'instituteur de Lestonan et la municipalité au sujet d'une pompe » « 1929 - Carnet B et enquête sur un instituteur aux idées anti-militaristes » « Judicaël Gloaguen et épouse, directeur et institutrice de 1926 à 193x »

Espace « Archives, Personnalités/Instits »

Billets du 03 et 10.06.2017

Un carnet B anti-militariste

Judicaël Gloaguen est un instituteur nommé directeur d'école communale à Ergué-Gabéric, successivement à Lestonan et au bourg dans les années 1930. Il est né en 1892 à Kervian en Audierne d'un père marin. L'un de ses premier postes en tant qu'instituteur est Quimerc'h en 1914. Parti au front, il est blessé à la main le 30 septembre 1914 à Mesnil-Martinssart près d'Albert (Somme).

Audierne

Notre compatriote Judicaël Gloaguen, de Kervian, Audierne, a été blessé à la main le 30 septembre, à Mesnil-Martinssart, près d'Albert. Il est encore soigné à l'hôpital de Tours.

Le Petit Citoyen, 04.12.1914

Il arrive à l'école des garçons Lestonan en octobre 1926, avec son épouse comme institutrice-adjointe.

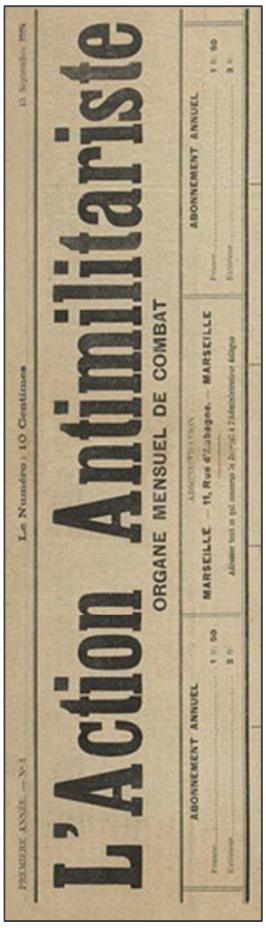
L'Action Antimilitariste
ORGANE MENSUEL DE COMBAT

D'après un dossier d'enquête du préfet du finistère en 1929, il est connu pour ses positions anti-militaristes, sans doute nourries par ses blessures au combat en septembre 1914. À ce titre il est inscrit dans la liste des instituteurs finistériens du Carnet B [16], c'est-dire « *pouvant troubler l'ordre public en s'opposant à la mobilisation nationale* ».

À la lecture du dossier 1 T 165 « *Surveillance politique des instituteurs. Dossiers individuels, 1919-1938* » des Archives Départementales, on peut préciser que :

- Les deux listes des instituteurs anti-militaristes finistériens produites par la préfecture contiennent 55 noms, dont celui de Judicaël Gloaguen.
- Parmi ces 55 noms, 15 sont repérés comme inscrits au Carnet B comme J. Gloaguen.
- Dans la troisième liste, celle des instituteurs communistes, on ne trouve pas le nom de l'instituteur Gloaguen.
- La dizaine d'instituteurs les plus activistes (Cornec, Drapier, Allot ...) ont un dossier individuel avec comptes-rendus de commissaires spéciaux qui relatent leurs prises de position publiques et activités militantes. Jacques Gloaguen n'a pas de dossier individuel, ce qui confirme que son seul combat était pacifiste.

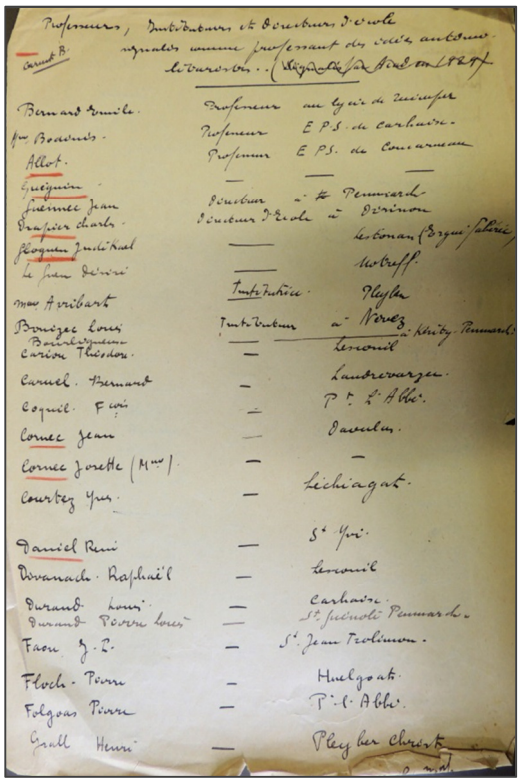

[16] Carnet B, g.n.m. : instrument principal de surveillance des « suspects », français ou étrangers, sous la Troisième République en France. Il est créé en 1886 par le général Boulanger, pour lutter contre les activités d'espionnage. Géré par le ministère de l'Intérieur, il est progressivement étendu à tous les individus pouvant troubler l'ordre public ou antimilitaristes qui pourraient s'opposer à la mobilisation nationale (Wikipedia).

Rapports sur les épidémies dans les écoles en 1908-21

Fluz e skolioù gwechall

Les déclarations d'épidémies par un instituteur d'école et un médecin à l'attention du préfet et de l'inspection académique, avec les effets déjà constatés et les recommandations d'éradication.

Trois lettres conservées aux Archives Départementales du Finistère (1 T 804), datées respectivement de 1908, 1917 et 1921.

Trois alertes épidémiques

Les deux premières lettres proviennent de l'instituteur de l'école publique du bourg, M. Tanguy, qui signale à son administration en 1908 des cas de grippes et de rougeole, et en 1917 il confirme l'existence de cas graves de dysenterie [17]. La troisième lettre est une prise de position argumentée et motivée du médecin quimpérois Charles Colin qui dresse un tableau de l'épidémie de teigne [18] en 1921 dans les écoles gabéricoises.

Cours d'hygiène infantile en Picardie en 1917

En 1908 la grippe et la rougeole touchent 30 élèves de l'école des garçons du bourg, et certainement aussi de nombreux autres dans les autres écoles du bourg et de Lestonan. La consigne pour la rougeole est de respecter « *les prescriptions visant les maladies épidémiques en évinçant les élèves malades* ».

En septembre 1917 l'ensemble des habitants de la commune est affecté par une épidémie: « *Des cas de dysenterie graves se sont en effet produits à Ergué-Gabéric. La maladie s'est déclarée il y a près d'un mois. Il y a actuellement une cinquantaine de malades dans toute l'étendue de la com-*

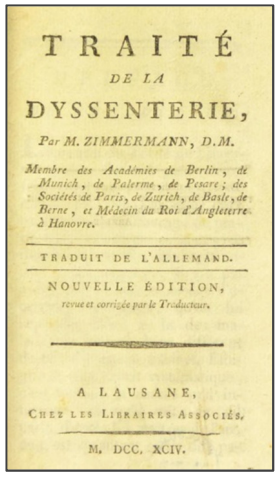
TRAITÉ
DE LA
DYSSENTERIE,
Par M. ZIMMERMANN, D.M.
Membre des Académies de Berlin, de Munich, de Palerme, de Pesaro; des Sociétés de Paris, de Zurich, de Basle, de Berne, et Médecin du Roi d'Angleterre à Hanovre.
TRADUIT DE L'ALLEMAND.
NOUVELLE ÉDITION,
revue et corrigée par le Traducteur.
A LAUSANE,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.
M. DCC. XCIV.

[17] Dysenterie, s.f. : maladie caractérisée par des selles fréquentes et aqueuses (diarrhée), souvent mêlées de sang (rectorragie), de mucus ou de glaires et accompagnées de fortes crampes abdominales. Provoquée par l'ingestion d'aliments contenant certains micro-organismes, qui provoquent une maladie dans laquelle l'inflammation des intestins affecte gravement le corps. Soit causée par une bactérie (bacillaire), soit transmise par un parasite d'une eau contaminée (amidienne).

[18] La teigne, ou teigne tondante microsporique, est une infection des cheveux ou des poils. C'est une mycose provoquée par un champignon microscopique attaquant le cuir chevelu. La maladie fait partie des dermatophytoses. Cette dermatose atteint essentiellement les enfants d'âge scolaire de moins de 12 ans. La teigne n'est pas une maladie grave mais elle est particulièrement humiliante, irritante et inesthétique (Wikipedia).

« Des enquêtes ont été faites par des médecins civils et militaires. Monsieur le docteur Colin a prescrit certaines recommandations à la population. Ces recommandations ont été expliquées à l'école, copiées et communiquées aux parents. Deux médecins militaires venus de Lorient ont visité mardi dernier tous les malades de la commune. »
Tanguy, 1917

JUIN 2017

Article « 1908-1921 - Epidémies de grippe, rougeole, dysenterie et teigne dans les écoles»

Espace « Archives »

Billet du 10.06.2017

mune. Sept décès sont déjà survenus dont deux au bourg. »

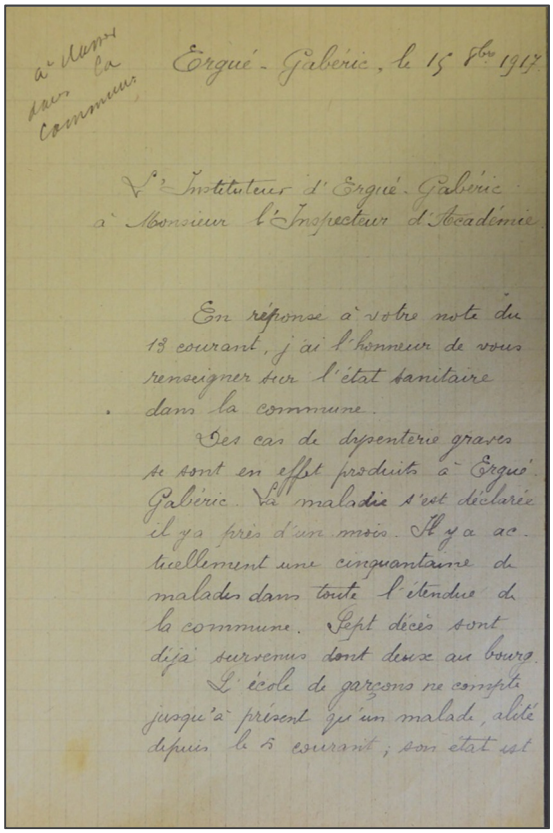

Cette endémie mortelle est probablement la conséquence de conditions sanitaires insuffisantes, et une contamination de l'eau potable des puits ou sources. L'école des garçons au bourg ne compte qu'une victime, mais par contre l'école des filles à l'est du bourg, dans un « *quartier qui laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'hygiène* », est bien plus touchée et l'institutrice adjointe y est contaminée. Deux médecins militaires venus de Lorient doivent venir sur place, et après diagnostic ils demandent le « *licenciement* » de l'école des filles, c'est-à-dire sa fermeture provisoire.

En 1921, le docteur Colin rédige un rapport au préfet dans lequel il rend compte de ses constats où il s'est rendu suite à une alerte épidémique de teigne : « *À l'école libre des filles du bourg, j'ai trouvé un cas de teigne, chez la jeune SALAÜN Marguerite. À l'École publique des garçons de Lestonan, autre cas chez le jeune MOIGNE (Michel).* »

Au-delà des recommandations sanitaires usuelles de propreté corporelle, Charles Colin recommande l'installation systématique de « *patères numérotées* » dans les écoles : « *La teigne se propage souvent dans les écoles par le changement de coiffures, soit par jeu, soit parce que les coiffures sont jetées en désordre les unes sur les autres et que dans le brouhaha de la sortie de classe les élèves les interchangent.* »

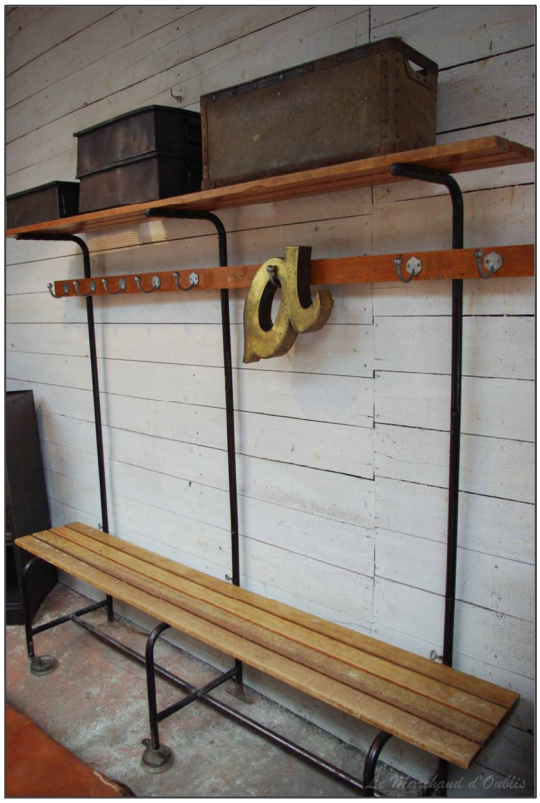

Il conclut par « *J'espère que si ces prescriptions sont bien et intelligemment appliquées, nous ne tarderons pas à voir enrayée l'épidémie menaçante* ». Malheureusement cela ne sera pas suffisant, car en 1927 à l'école des filles du bourg on constatera une réapparition de la teigne.

Enquêtes sur le patrimoine paroissial lors du Concordat

Enklaskoù ar barrez

Plusieurs formulaires d'enquêtes émis par les services diocésains auxquels doivent répondre les curés desservants, sur les églises et chapelles, les revenus et les charges entre 1804 et 1814.

Documents conservés aux Archives Diocésaines de Quimper et Léon, mis en ligne sur le site Internet des archives du diocese de Quimper ("Enquêtes sur l'état de la paroisse, du personnel ecclésiastique, de l'église et des chapelles", Collections numérisées).

Retour de curés réfractaires

Pour cette époque les deux curés sont respectivement François Pennec jusqu'en 1809 et au-delà son remplaçant Jean-Guillaume Le Bescou. Le premier est directeur du petit séminaire de Plouguernevel au moment de la Révolution et s'oppose à la Constitution civile du clergé. Il doit émigrer en pays espagnol et à son retour, en raison de « *ses talents et sa moralité* », est nommé recteur d'Ergué-Gabéric en 1802.

Les positions réfractaires aux autorités révolutionnaires exprimées par Le Bescou lui génèrent plus de soucis. Il est arrêté et détenu plusieurs fois au château de Brest. En 1797, alors qu'il est en transit à la maison d'arrêt de Quimper avant d'être déporté à Rochefort et Madagascar, il s'échappe en pleine nuit avec 5 autres prêtres. Il est réintégré après le Concordat [19], en 1804, comme desservant de St-Evarzec, puis Ergué-Gabéric en 1810.

La taille de la paroisse, « *environ 2000 âmes, environ 1500 communiants* », est un peu surévaluée car les recensements donnent plutôt 1800 habitants. On peut aussi s'interroger sur la différence de 500 entre le nombre d'âmes et de croyants : sans doute l'addition des jeunes enfants pas encore en âge de communier et les non-catholiques minoritaires.

D'après Le Bescou, la situation financière de la paroisse n'est pas florissante : « *Les chapelles de St-Guénolé et St-André sont onéreuses à la fabrique* [20] », « Le produit des offrandes est insuffisant pour remplir les charges ».

« Réponse à la circulaire de Messieurs les grands vicaires. 1° St-Guinal, patron d'Ergué Gabéric. 2° Dans cette succursale, environ 2000 ames, environ 1500 communiants. 3° Trois prêtres sont nécessaires pour la desserte … », Le Pennec, 1804

MAI 2017

Article « 1804-1814 - Enquêtes diocésaines sur l'état de la paroisse d'Ergué-Gabéric »

Espace « Archives »

Billet du 20.05.2017

---

[19] Le concordat ou régime concordataire est le régime organisant les rapports entre les différentes religions et l'État dans toute la France à partir de 1801, jusqu'à ce qu'il soit abrogé de fait en décembre 1905 avec l'adoption de la séparation des Églises et de l'État. À l'initiative du premier consul Bonaparte, l'acte ratifié par le pape Pie VII a pour but de rétablir la paix religieuse dans le pays.

[20] Fabrique, s.f. : désigne, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps politique spécial chargé de l'administration de ces biens, ce au niveau de l'église paroissiale ou d'une chapelle. Les paroissiens trésoriers membres de ce corps étaient les « *fabriciens* », les « *marguilliers* » ou plus simplement jusqu'au 18e siècle les « *fabriques* » (s.m.). Les fabriques sont supprimées par la loi du 9 décembre 1905 et remplacées par des associations de fidèles. Source : site Internet restarhorniou.

Le cas particulier du presbytère est intéressant : « *Ici il y a un presbitère, il n'appartient pas à la commune, il y a cependant un acte d'obligation de vendre et d'acheter signé de part et d'autre* ». En fait le presbytère avait été vendu en 1796, comme biens nationaux à l'instar des chapelles et propriétés nobles, et en 1804 le propriétaire Salomon Bréhier confirme qu'il continue à affermer cette bâtisse à la commune, et qu'il s'engage prochainement à la revendre.

Inventaire patrimonial

Le statut sur l'église et les 6 chapelles de la paroisse est le suivant :

- L'église paroissiale, dédiée à St-Guinal, « *pour ainsi dire à une extrémité de la commune* » nécessite quelques réparations en 1814.

- Dès 1804 trois chapelles sont en ruine : St-Gildas (ou Loqueltas), St-Joachim (à côté de Lezergué) et Ste-Apolline (à côté de Kerdudal-Sulvintin). Les deux dernières ont été vendues à la Révolution à des propriétaires privés, et pour ce qui concerne St-Gilbas le curé-desservant a un doute.

- Trois chapelles sont opérationnelles : St-André, St-Guénolé et Kerdévot. Les deux premières sont réputées avoir été vendues à la commune : « *Les 3 autres, m'a-t-on dit, avoient été vendues. La commune elle-même avoit acheté deux* » (en fait sur les actes de vente aux enchères de St-André et St-Guénolé figurent deux gabéricois qui sont sans doute des prête-noms en délégation de la collectivité).

- La chapelle de Kerdévot est aussi achetée, mais un doute est entretenu sur la nature du mode d'acquisition : « *la 3e avoit été achetée par un particulier pour la commune, de ses propres deniers, ou comme disent plusieurs, des deniers de la commune.* »

- François Le Pennec demande en 1804 dans sa réponse aux services épiscopaux d'organiser la restitution à la communauté : « *Il y a dans la commune une chapelle pour l'ouverture de laquelle soupire toute la commune et même tout le canton, et celui qui l'acheta est content de la rendre gratis* ».

- Cette restitution de Kerdévot sera effective en 1807 par « *acte déposé au secrétariat de l'évêché* ». Et en 1809, dans un document authentifié, le maire rétablira la vérité sur l'origine des fonds qui ont servi à l'achat de 1794 : tous les paroissiens ont versé leurs dons lors d'une quête communale et paroissiale pour garder leur lieu de culte.

La légende du chat noir selon Déguignet et Poulmac'h

Foar ar c'hizier du

Bien que critique sur la naïveté de ses contemporains, Jean-Marie Déguignet a raconté à sa façon, dans ses mémoires, les légendes ancrées du pays bas-breton, et notamment « ar c'hazh du », le chat noir de la foire du diable de Gourin qui apportait pièces d'or et d'argent.

Maurice Poulmac'h, merveilleux conteur en langue bretonne, a repris également cette même histoire dans la truculente langue bretonne de nos campagnes, et la chaine Youtube TAB.TV ("Chadenn ar Vrezhonegien") l'a enregistrée sous le titre « *Foar ar c'hizier du* » (la foire des chats noirs).

Curieuse légende bretonne

Déguignet en parle ainsi : « *une des plus curieuses légendes de Basse-Bretagne, quoique je ne l'ai vue rapportée nulle part par les chercheurs de légendes bretonnes* ».

Ensuite le paysan bas-breton remet la légende dans le contexte des années 1840-45 lorsqu'une crise de mildiou frappa l'agriculture locale de la pomme de terre, et qu'on attribua naturellement une cause diabolique à cette catastrophe.

Le déroulé de l'histoire est le suivant :

- Il y avait autrefois une foire dite du diable qui se déroulait tous les ans à Gourin, vers la Noël, et on y trouvait des chats noirs que les acquéreurs se faisaient payer par les précédents propriétaires qui voulaient s'en débarrasser.

- Ce jour-là, les consignes étaient transmises, à savoir l'obligation de nourrir l'animal de bouillie de froment et de lait de nourrice, et l'obligation de rendre l'animal au diable à une date précise en échange de l'âme du propriétaire, ou alors de le vendre à la prochaine foire.

- La contrepartie du pacte avec le diable était bien sûr l'assurance d'une grande richesse, car le chat noir ramenait chaque soir des tas de pièces d'or et d'argent de tous pays.

- Et voilà qu'un couple de Leuhan qui s'était enrichi de cette façon, voyant arriver l'échéance fatale en juillet, soit bien avant la foire de Gourin, dut demander à leur recteur de bien vouloir combattre le diable contre quelques pièces d'or.

- Le recteur, accompagné de ses collègues prêtres avec qui il avait copieusement dîné, tous intéressés par l'appât du gain, s'en allèrent un soir à la ferme du chat noir, et dans la nuit firent leur conjuration.

- Au matin on entendit un grand bruit, et les prêtres sortirent de la maison, leurs surplis blancs devenus noirs cramoisis, le chat noir qui avait lâché un effroyable pet s'étant enfin enfui.

AVRIL 2017

Article « La légende du chat noir, "foar ar c'hizier du" gant Deguignet ha Poulmac'h »

Espaces « Déguignet, Breton »

Billet du 29.04.2017

« C'est bien », leur dit le vieux recteur, « maintenant allez vous coucher. Nous allons rester veiller toute la nuit. Demain vous entendrez du bruit, des cris et des blasphèmes effroyables, mais que personne ne bouge. Recommandez bien cela à vos domestiques. », Déguignet, Mémoires d'un paysan bas-breton, editions An Here ou Arkae

« **Poulmarc'h a zo un den anavezet a-walc'h er vro. Kaner ha konter eo ar paotr-mañ a zo o chom e Kervao e-kichen an Uhelgoad.", RadioKerne.bzh**

Les jours suivants, le diable, pour se venger, provoqua l'apparition du mildiou sur les feuilles des pommes de terre de la région.

Un conteur contemporain

Maurice Poulmarc'h, grand conteur du Huelgoat et animateur de Radio-Kerne, commence cette histoire par ces mots : « *Bez e oa c'hoaz mad bremañ zo kant ha hanter-kant bloaz-so e voa eur foar e C'hourin, foar ar c'hizier du ...* » (Autrefois il y a bien déjà maintenant 150 ans avait lieu une foire à Gourin, la foire des chats noirs ...).

Écoute en ligne sur Youtube (TAB.TV "*Chadenn ar Vrezhonegien*"), video 7j7T4L_PFWg

Morceau choisi : le pet

« *Au point du jour, les prêtres rentrèrent en se frottant les mains et riant entre eux. Le vieux recteur dit alors aux époux qu' ils pouvaient se lever hardiment pour leur préparer un bon déjeuner ; ils l'avaient bien gagné. La corvée avait été rude.*

Mais Paulic [21] avait été saisi à temps, conjuré et forcé de retourner à vide dans son noir empire. Mais en partant, de rage et de colère d'avoir été pincé, il lâcha un effroyable pet qui fit trembler la terre et les renversa tous dans le fossé.

Quand ils se levèrent, ils avaient la figure et leurs surplis blancs noirs comme du charbon, et l'air était si empesté qu'ils pouvaient à peine respirer. Mais tout était fini maintenant. »

Croquis de Laurent Quevilly, « Contes et légendes de Basse-Cornouaille », an Here, Saint-Thonan, 1998, ISBN 2-86843-189-5

[21] Paulic (Paolig) : Petit Paul, surnom breton du diable.

Cantique & visites guidées de la chapelle de Kerdévot

Kantik kozh hag an henher

“Cantic Spirituel e gloar an Itron Varia Kerdevot ha diou addition” : titre en breton du vieux cantique de 1717 à la gloire de Nodre-Dame de Kerdévot.

Antoine Favé, vicaire d'Erguë-Gabéric, avait révélé en 1891 dans le bulletin annuel de la Société Archéologique du Finistère l'existence de ce cantique spirituel en breton, « *Notre cantique se trouve parfaitement daté, et c'est lui-même qui nous dit qu'il fut composé onze ans après l'accident du 2 février 1701 : donc il est clair qu'il est de 1712.* »

Ce qui suit est l'analyse des éditions originales du cantique : la première complète conservée à l'abbaye de Landévenec, la seconde incomplète dans les collections numérisées des Archives du Diocèse de Quimper et Léon. Pour l'une et l'autre, il s'agit des feuilles volantes imprimées des 56 strophes du cantique de 1712 et des deux additions dont Antoine Favé avait indiqué l'existence sans en fournir le texte.

Que ce cantique vous donne l'envie de visiter la chapelle pendant l'été !

Cantique en feuilles volantes

Antoine Favé, à la fin de son article sur l'ancien cantique dans le Bulletin annuel de la Société Archéologique du Finistère, écrivait : « *Des additions furent faites quelques années plus tard à cet intéressant cantique ; mais la valeur n'est plus la même : c'est la publication en rimes des indulgences* [22] *que tout chrétien bien*

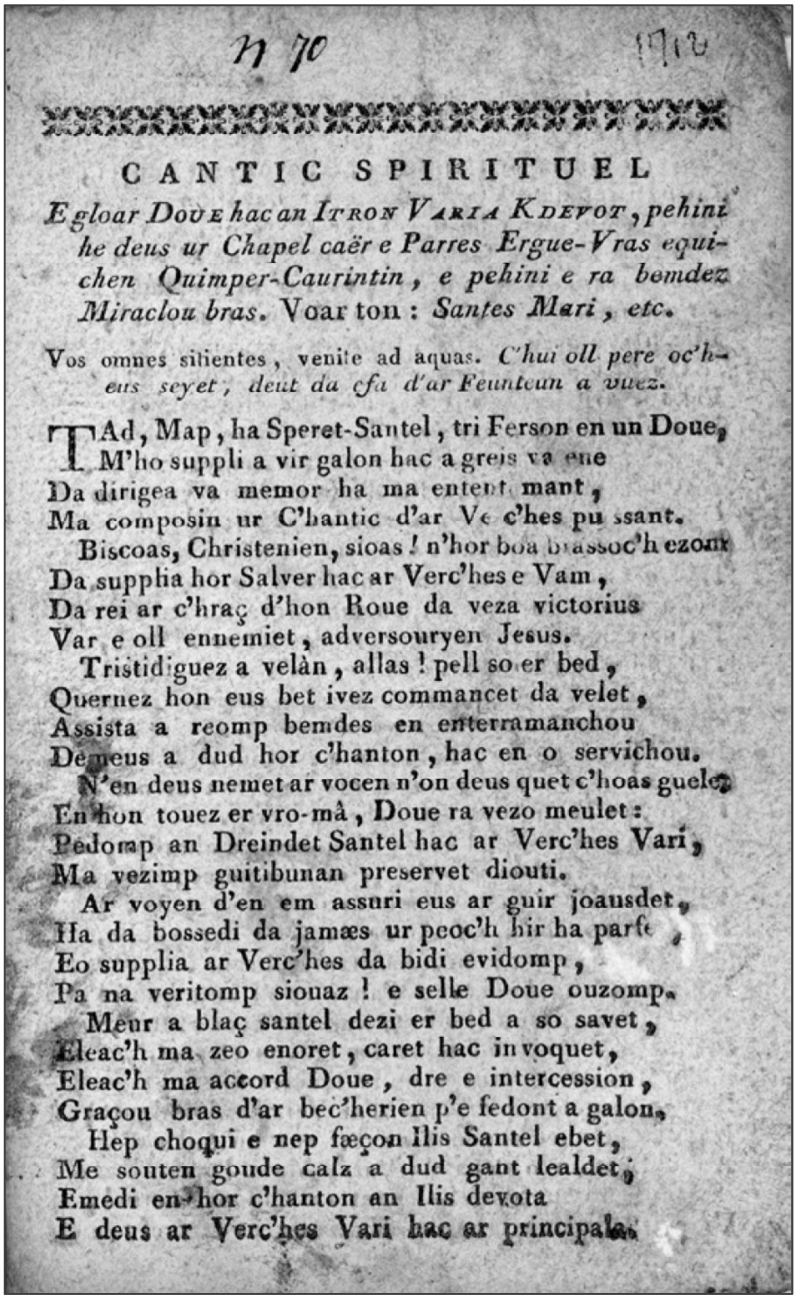

n 70 1712

CANTIC SPIRITUEL

Egloar Doue hac an Itron Varia Kdevot, pehini he deus ur Chapel caër e Parres Ergue-Vras equichen Quimper-Caurintin, e pehini e ra bemdez Miraclou bras. Voar ton : *Santes Mari, etc.*

Vos omnes sitientes, venite ad aquas. *C'hui oll pere oc'heus seyet, deut da cfa d'ar Feunteun a vuez.*

TAd, Map, ha Speret-Santel, tri Ferson en un Doue,
M'ho suppli a vir galon hac a greis va ene
Da dirigea va memor ha ma entent mant,
Ma composin ur C'hantic d'ar Ve c'hes pu ssant.
Biscoas, Christenien, sioas! n'hor boa brassoc'h ezom
Da supplia hor Salver hac ar Verc'hes e Vam,
Da rei ar c'hraç d'hon Roue da veza victorius
Var e oll ennemiet, adversouryen Jesus.
Tristidiguez a velàn, allas! pell so er bed,
Quernez hon eus bet ivez commancet da velet,
Assista a reomp bemdes en enterramanchou
Demeus a dud hor c'hanton, hac en o servichou.
N'en deus nemet ar vocen n'on deus quet c'hoas guelet
En hon touez er vro-mâ, Doue ra vezo meulet:
Pedomp an Dreindet Santel hac ar Verc'hes Vari,
Ma vezimp guitibunan preservet diouti.
Ar voyen d'en em assuri eus ar guir joausdet,
Ha da bossedi da jamæs ur peoc'h hir ha parfet,
Eo supplia ar Verc'hes da bidi evidomp,
Pa na veritomp siouaz! e selle Doue ouzomp.
Meur a blaç santel dezi er bed a so savet,
Eleac'h ma zeo enoret, caret hac invoquet,
Eleac'h ma accord Doue, dre e intercession,
Graçou bras d'ar bec'herien p'e fedont a galon,
Hep choqui e nep fæçon Ilis Santel ebet,
Me souten goude calz a dud gant lealdet,
Emedi en-hor c'hanton an Ilis devota
E deus ar Verc'hes Vari hac ar principala.

Les deux exemplaires de Landévennec et du diocèse.

[22] Indulgence, s.f. : en religion catholique, rémission totale (indulgence plénière) ou partielle (indulgence partielle) des peines temporelles (temps de purgatoire) dues aux péchés déjà pardonnés, accordée par l'Église. Expression : Gagner des indulgences. "Le promeneur qui, au pied du calvaire, dit un Pater et un Ave, a droit à quarante jours

JUILLET 2017

Articles « Cantic Spirituel e gloar an Itron Varia Kerdevot ha diou addition » « Un jeu à base d'énigmes pour une visite guidée de la chapelle de Kerdévot »

Espaces « Breton, Patrimoine »

Billet du 01.07.2017

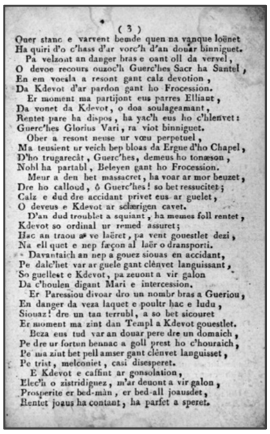
(3)
Quer stanc e varvent bemde quen na vanque loënet
Ha quiri d'o c'hass d'ar vorc'h d'an douar binniguet.
Pa velzont an danger bras e oant oll da vervel,
O devoe recours ouzoc'h Guerc'hes Sacr ha Santel,
En em voesla a resont gant calz devotion,
Da Kdevot d'ar pardon gant ho Frocession.
Er moment ma partijont eus parres Elliant,
Da vonet da Kdevot, o doa soulageamant,
Rentet pare ha dispos, ha yac'h eus ho c'hlenvet:
Guerc'hes Glorius Vari, ra viot binniguet.
Ober a resont neuse ur vœu perpetuel,
Ma teusient ur veich bep bloas da Ergue d'ho Chapel,
D'ho trugarecât, Guerc'hes, demeus ho tonæson,
Nobl ha partabl, Beleyen gant ho Frocession.
Meur a den bet massacret, ha voar ar mor beuzet,
Dre ho calloud, ô Guerc'hes! so bet ressucitet;
Calz e dud dre accidant privet eus ar guelet,
O deveus e Kdevot ar sclærigen cavet.
D'an dud troublet a squiant, ha memes foll rentet,
Kdevot so ordinal ur remed assuret;
Hac an traou a ve laëret, pa vent gouestlet dezi,
Na ell quet e nep fæçon al laër o dransporti.
Davantaich an nep a gouez siouas en accidant,
Pe dalc'het var ar guele gant clènvet languissant,
So guellest e Kdevot, pa zeuont a vir galon
Da c'houlen digant Mari e intercession.
Er Paressiou divoar dro un nombr bras a Gueriou,
En danger da veza laquet e poultr hac e ludu,
Siouaz! dre un tan terrubl, a so bet sicouret
Er moment ma zint dan Templ a Kdevot gouestlet.
Beza eus tud var an douar pere dre un domaich,
Pe dre ur fortun bennac a goll prest ho c'houraich,
Pe ma zint bet pell amser gant clènvet languisset,
Pe trist, melconiet, casi disesperet.
E Kdevot e caffint ar gonsolation,
Elec'h o zistridiguez, m'ar deuont a vir galon,
Prosperite er bed-màn, er bed-all joausdet,
Rentet joaus ha contant, ha parfet a speret.

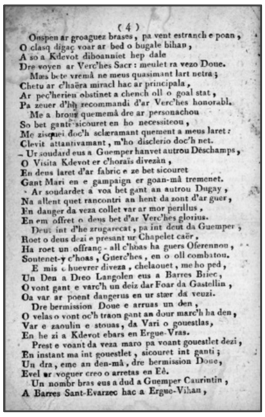
(4)
Ouspen ar groaguez brases, pa vent estranch e poan,
O clasq digaç voar ar bed o bugale bihan,
A so a Kdevot diboanniet hep dale
Dre voyen ar Verc'hes Sacr: meulet ra vezo Doue.
Mæs bete vremâ ne meus quasimant lart netra;
Chetu ar c'haëra miracl hac ar principala,
Ar pec'herien obstinet a chench oll o goal stat,
Pa zeuer d'ho recommandi d'ar Verc'hes honorabl.
Me a brouz quememâ dre ar personachou
So bet ganti sicouret en ho necessiteou,
Me zisquei doc'h sclæramant quement a meus laret:
Clevit attantivamant, m'ho disclerio doc'h net.
Ur soudard eus a Guemper hanvet autrou Deschamps,
O Visita Kdevot er c'horaïs divezàn,
En deus laret d'ar fabric e ze bet sicouret
Gant Mari en e gampaign er goan-mâ tremenet.
Ar soudardet a voa bet gant an autrou Dugay,
Na allent quet rancontri an hent da zont d'ar guer,
En danger da veza collet var ar mor perillus,
En em offret o deus bet d'ar Verc'hes glorius.
Deut int d'he zrugarecat, pa int deut da Guemper,
Roet o deus dezi e presant ur Chapelet caër,
Ha roet un offranç - all c'hoas ha guers Oferennou,
Soutenet-y c'hoas, Guerc'hes, en o oll combatou.
E mis c huevrer diveza, chelaouet, me ho ped,
Un Den a Dreo Langolen eus a Barres Briec,
O vont gant e varc'h un deiz dar Foar da Gastellin,
Oa var ar poent dangerus en ur stær da veuzi.
Dre bermission Doue e arruas un den,
O velas o vont oc'h traon gant an dour marc'h ha den,
Var e zaoulin e stouas, da Vari o gouestlas,
En he zi a Kdevot ebars en Ergue-Vras.
Prest e voant da veza maro pa voant gouestlet dezi,
En instant ma int gouestlet, sicouret int ganti;
Un dra, eme an den-mâ, dre bermission Doue,
Evel ar voguer creo o arretas en Eè.
Un nombr bras eus a dud a Guemper Caurintin,
A Barres Sant-Evarzec hac a Ergue-Vihan,

disposé peut gagner à la chapelle vénérée de Kerdévot ».

Le document imprimé dont disposait le vicaire est bien celui des feuilles volantes ci-dessous, un magnifique tiré à part sans mention d'éditeur et datant du 18e siècle de par ses caractères typographiques. Les deux additions sont bien là en pages 7 et 8, et les 56 strophes à l'orthographe un peu vieillotte sont bien réparties à l'identique sur les premières feuilles.

En fait on dispose de deux exemplaires connus, l'un à l'abbaye de Landévennec sous la cote 010.70 , l'autre aux archives diocésaines de Quimper. Le premier est complet avec ses 8 feuillets (facsimilé ci-dessous grâce à sa publication sur http://fv.kan.bzh), le deuxième est un peu écorné et ne présente que 4 feuilles (2 premières et 2 dernières)

Bernez Rouz a relevé l'existence d'une version publiée ultérieurement dans les années 1870 par la maison d'édition Kerangal, avec une orthographe plus moderne et des strophes revues (notamment les strophes 55 et 56). L'originalité de cet exemplaire est la dédicace d'éditeur aux accents royalistes, sous la forme d'un appel à prier pour Henri V, Comte de Chambord.

Par ailleurs, le cantique de Kerdévot est aujourd'hui chanté sur un autre air (« *Laudate Mariam* », et non le « *Santez Mari* » du vieux cantique) et avec des paroles complètement différentes. L'auteur de cette version moderne est Jean Salaun qui la composa en 1881.

Visites guidées GrandTerrier

Annonce : la chapelle de Kerdévot sera ouverte pendant l'été 2017 ; les dimanches et jours de fêtes, des bénévoles vous y accueilleront pour échanger et agrémenter vos visites.

L'association GrandTerrier y sera présente le vendredi 14 juillet et proposera un jeu d'énigmes sur 7 éléments patrimoniaux notables de la chapelle.

Sur le site on trouvera le questionnaire et la possibilité de trouver le mot-mystère de 7 lettres, en 2 parties (article + nom), représentant le terme breton de la peste qui fit des ravages à Elliant et qui fut arrêtée par ND de Kerdévot : « *Aet eo - - - - - - - a Elliant* » *(la peste est partie d'Elliant), Villemarqué, Barzaz Breiz.*

Pour vous aider il y a même un jeu de taquin qui fonctionne sur ordinateur PC, tablette ou smartphone.

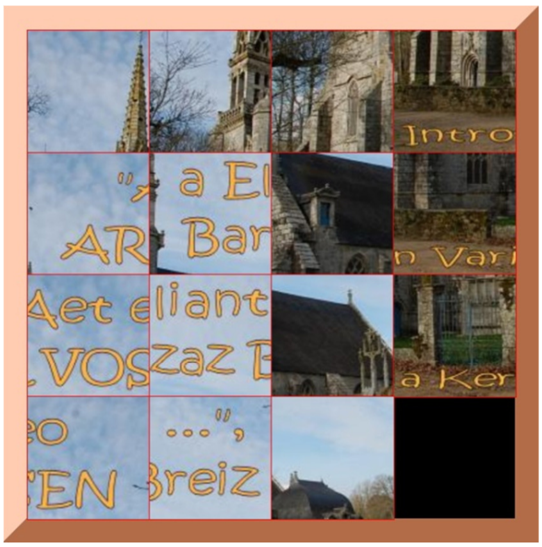

d'indulgences" (Renard, Journal,1906, p. 1070). Source : TLFi.

L'aumônerie hospitalière d'Ergué aux 12e-15e siècles

Teul ar c'hroaziadeg

Cet article fait le point sur cette charte en latin rédigée par le duc de Bretagne Conan IV (1135-1171) [23] au profit de l'Ordre des Hospitaliers, et citant en particulier l'aumônerie de « Arke / Erke ».

La charte est sans doute un faux imitant un document de 1160, et aurait été rédigée dans un but politique en l'an 1312, une deuxième copie ayant été exécutée en 1451. On trouvera ci-dessous les deux facsimilés de 1312 et de 1451, le deuxième présentant une forme « *Erke* » pour Ergué, alors que le premier est bien orthographié « *Arke* ».

Charte originale et copies

Dom Morice [24] dans ses « *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* » cite cette charte qu'il certifie de 1160 et lui donne ce titre « *Charte du Duc Conan IV pour les Templiers* » (page 638). L'authenticité supposée de ces informations et l'existence de l'établissement d'Ergué ont conduit les mémorialistes locaux à considérer cette année 1160 comme étant la première marque écrite de la paroisse primitive d'Ergué-Gabéric et d'Ergué-Armel.

MEMOIRES
POUR
SERVIR DE PREUVES
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE ET CIVILE
DE
BRETAGNE,
TOME I.
A PARIS,

Mais la transcription de Dom Morice contient au moins deux erreurs : d'une part la transcription en « *Elré* » pour Ergué au lieu de « (A ou E) rke » (cf facsimilés de 1312 et 1451 ci-après), et d'autre part les bénéficiaires des dons de Conan IV ne sont pas les Templiers, mais l'ordre des Hospitaliers.

Il existe bien une autre charte présumée de 1182 qui est relative aux biens bretons des Templiers cédés par Conan IV, mais celle de 1160 est explicitement pour la « *domui Ierolosomitane Hospitalis* » (maison de l'Hôpital de Jérusalem) dont les établissements bretons sont dirigés par « *fratris Eguen* » (frère Even). Et dans la charte les établissements des hospitaliers sont désignés par les termes de « *elemosine* » (lieux d'aumône ou aumôneries, à Ergué par exemple), ou de « hospitalis » (hôpitaux dans les plus grandes villes).

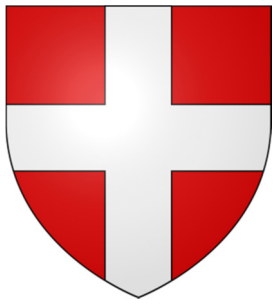

Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

AVRIL 2017

Article « 1312, 1451 - Premières copies de la charte apocryphe du duc Conan IV pour les Hospitaliers »

Espace « Archives »

Billet du 22.04.2017

---

[23] Conan IV dit le Petit (vers 1135 au 20 février 1171), fils d'Alain le Noir, seigneur de Guingamp et comte de Richmond, et de la duchesse Berthe de Bretagne, fille du duc Conan III, fut comte de Richmond de 1146 à 1171 et duc de Bretagne de 1156 à 1166. Après une succession d'alliances et d'affrontements à Henri II Plantagénet, roi d'Angleterre, il accepte en 1166 de fiancer sa fille et héritière Constance âgée de 4 ans, au quatrième fils d'Henri II, Geoffroi, âgé de 8 ans et à lui laisser l'administration de la Bretagne.

[24] Pierre-Hyacinthe Morice de Beaubois, dit Dom Morice, est un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né le 5 octobre 1693 à Quimperlé, mort le 14 octobre 1750 à Paris. Après avoir étudié l'histoire généalogique des Rohan, il publie une Histoire de la Bretagne en 3 volumes sous le titre « *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* ».

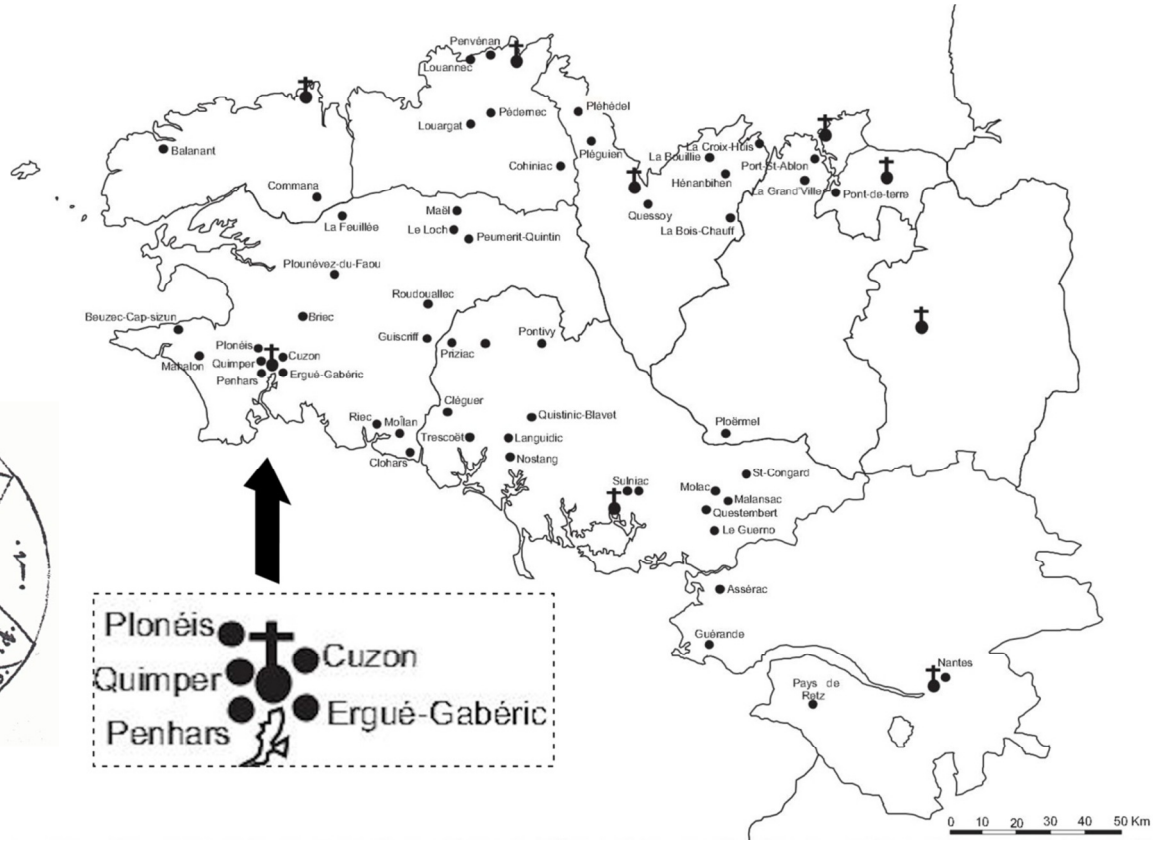

Carte de François Colin - Possessions des Hospitaliers en Bretagne

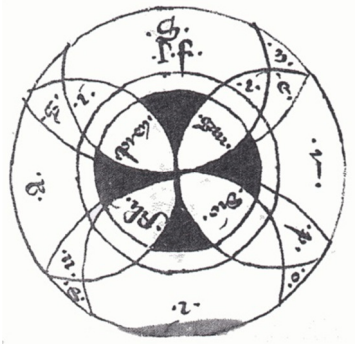

Sceau du duc de Bretagne Conan IV, dit le Petit

Quant aux dates de 1160 et 1182, elles sont aussi sujettes à discussions, aucun exemplaire original des deux chartes n'ayant été retrouvé, surtout après l'étude d'Anatole de Bartélémy qui les considère comme apocryphes [25]. En effet certaines bizarreries ont été repérées dans les textes reproduits : en 1182 le duc Conan IV était décédé, en 1160 des témoins signataires n'étaient pas encore en fonction (évêque de Quimper, abbé de Quimperlé) et certaines terres sont en dehors du domaine ducal de Conan IV.

François Colin, dans sa publication « *Quand l'historien doit faire confiance à des faux : les chartes confirmatives de Conan IV, duc de Bretagne, aux Templiers et aux Hospitaliers* » (ABPO, 2008), a étudié les deux copies de 1312 et de 1451. La première est présentée par le commandeur hospitalier de Quessoy et le notaire Geoffroy Pélion au procureur du roi pour la défense les biens des Hospitaliers en Bretagne et inclut in extenso le texte de la charte de Conan IV. La deuxième copie est une charte de confirmation accordée aux Hospitaliers le 1er novembre 1451 par le duc Pierre II qui reprend également le texte de 1312.

On voit donc que les Hospitaliers de 1312 et 1451 avaient un intérêt politique à faire croire que la propriété de leurs biens datait des siècles précédents.

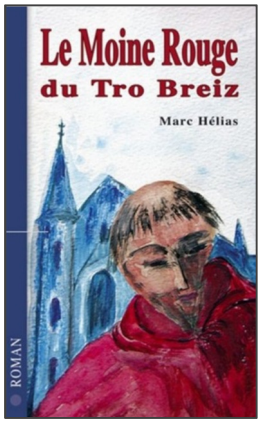

Des photos émouvantes

C'est donc avec émotion et curiosité que nous avons voulu voir de visu le « *Trésor des chartes* » des Archives Nationales et des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France où sont conser-

[25] Apocryphe, adj. : du grec ἀπόκρυφος / apókryphos, « *caché* », qualifie un écrit « *dont l'authenticité n'est pas établie* » (Littré).

vées respectivement la copie de 1312 et celle de 1451.

La première est bien consultable aux Archives Nationales (site Caran de Paris) sous la forme du microfilm MIC-J//241/Dossier 26 qui inclut 22 pièces, la plupart ornées du symbole de la croix de Malte. Grâce à la transcription complète du texte latin dans l'étude d'Elisabeth Lalou et Xavier Hélary, on peut repérer la charte de Conan IV au milieu de la 21e pièce avec cette introduction « *annotatas in hec verba : Conanus, dux Britannie et comes Richemondie …* » et l'aumônerie d'Ergué y est visiblement orthographiée « *Arke* ».

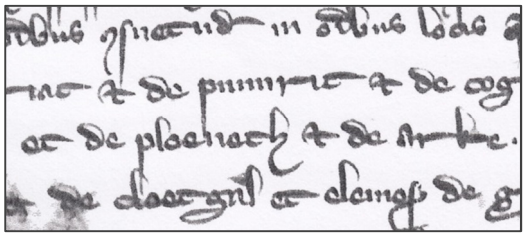

La copie de 1451 est un manuscrit de la BnF-Richelieu, dont l'original à la belle calligraphie gothique est consultable dans un registre protecteur. Le même texte attribué à Conan IV y est également, avec pour Ergué une écriture légèrement différente : « *Erke* ».

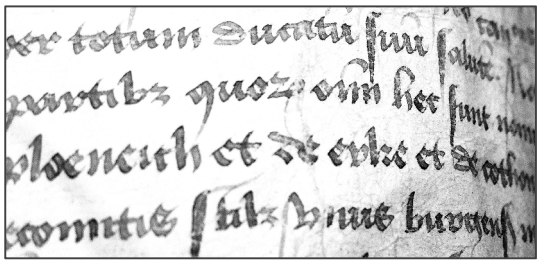

Transcriptions de la charte

Début du texte transcrit par de F. Colin / A. Bartelemy, suivant le texte de la copie la plus ancienne, celle de 1312 :

Original en latin :

« *Conanus, dux Britannie et comes Richemondie, universis Ecclesie filiis per totum ducatum suum, salutem. Notum sit vobis omnibus me dedisse et concessisse et hac mea quarta confirmasse domui Ierolosomitane Hos-Hospitalis omnes elemosinas et terras et teneuras que in ducatu meo predicte domui date sunt, liberas et quietas ab omnibus consuetudinibus in omnibus locis et in omnibus partibus quorum omnium hec sunt nomina : In Trequer elemosina de Louergat, elemosine de Loganoc et de Pennguenan, et de Pederiac, et de Pumirit, et de Coginiac, et de Pleguen ; et de Mael, an Rodoudoed Gallec, en Luch, an Folled, Banazlant,* ***elemosine*** *de Fou, et de Brithiac, et de Pennharch, et de Ploeneth, et* ***de Erke****, …* »

Traduction en français :

« *Conan, duc de Bretagne et comte de Richemont, à tous les fils de l'Église dans son duché tout entier, salut. Que tous sachent que j'ai donné et concédé et, par cette mienne charte, confirmé, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, toutes les aumônes, terres et tenures qui ont été données à ladite maison en mon duché, libres et quittes de toutes coutumes en tout lieu et en toute partie, dont voici la liste intégrale : dans le Trégor, l'aumônerie de Louargat, les aumôneries de Louannec, et de Penvénan, et de Pédernec, et de Peumerit-Quintin, et de Cohiniac, et de Pléguien ; et de Maël, Roudouallec, le Loch, La Feuillée, Balanant,* ***les aumôneries*** *de Plounévez-du-Faou, et de Briec, et de Penhars, et de Plonéis, et* ***d'Ergué-Gaberic****, …* »

« En Bretagne, les "moines rouges", Templiers ou Hospitaliers, ont hanté les légendes n'ont guère laissé d'archives. Face à la pénurie … les chartes de Conan IV … constituent la principale source … », François Colin

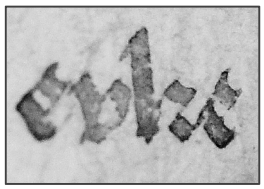

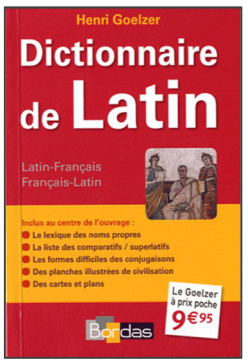

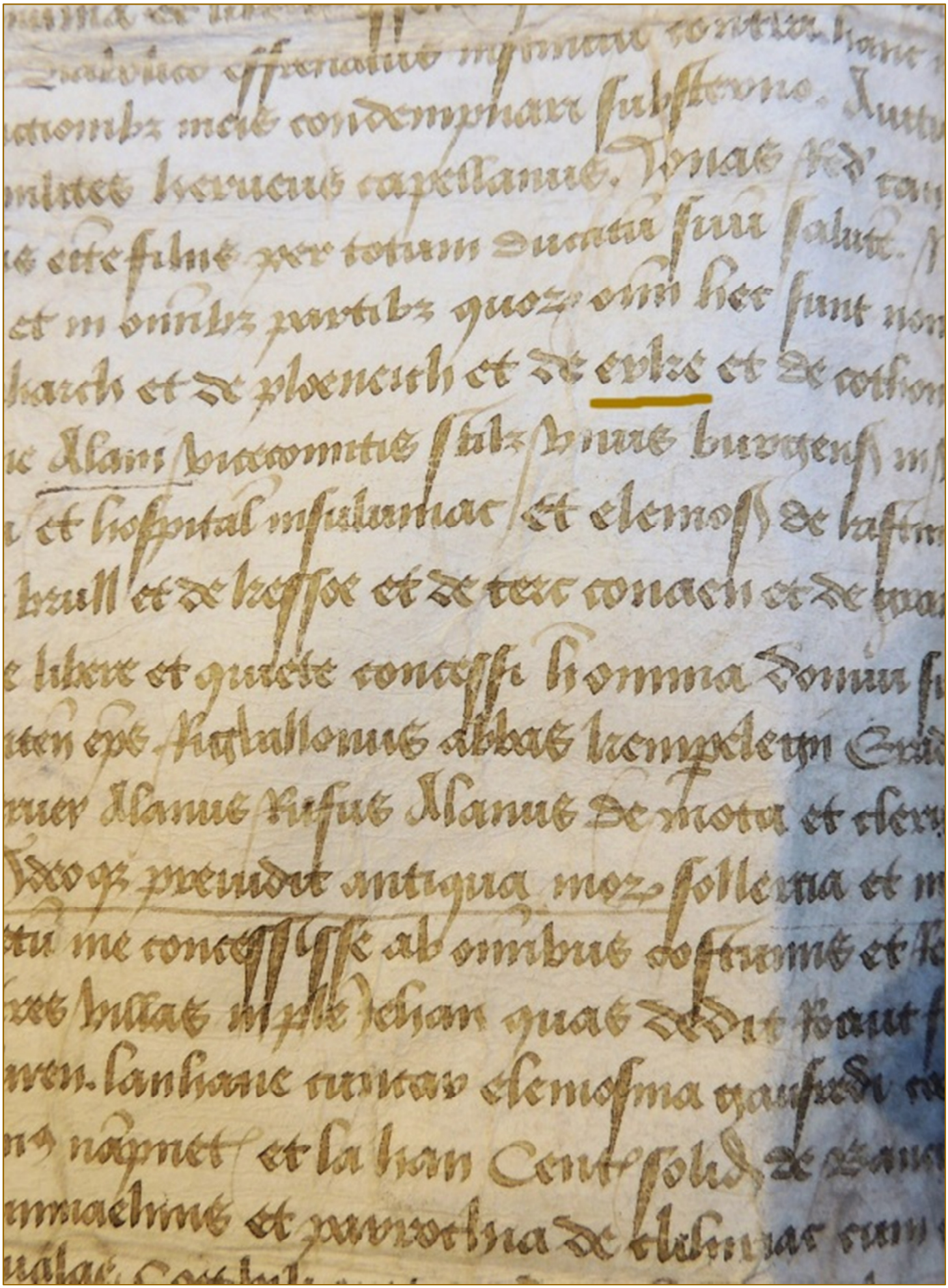

Charte de confirmation accordée aux Hospitaliers le 1er novembre 1451 par le duc de Bretagne Pierre II. BnF Richelieu.